

Direction de l'Administration Générale
2B voie d'accès au Port • BP 97121
29671 MORLAIX CEDEX
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte-rendu de la séance du lundi 3 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 3 octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

Date de la convocation : 27 septembre 2016

Jean-Luc Fichet, Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des élus communautaires.

Secrétaire de séance : Michèle Beuzit

Le Président donne ensuite la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération D16-197

Objet : Bail emphytéotique administratif avec l'association SE/cW portant sur un ensemble immobilier à la Manufacture

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 46

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Auréan à Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot à Jean-Luc Fichet **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Était absent excusé : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Joëlle Huon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Le Théâtre de l'Entresort, l'atelier Catalyse, l'association WART et le cinéma d'art et d'essai La Salamandre déploient, depuis de nombreuses années, un développement dans le domaine du spectacle vivant et de la culture, qui parie sur une forte implication locale.

Ces acteurs, regroupés dans une association dénommée SE/cW, portent aujourd'hui le projet de création d'un équipement culturel à la Manufacture des Tabacs, futur lieu de création et de diffusion.

Propriétaire de bâtiments à la Manufacture, Morlaix Communauté souhaite ainsi confier à SE/cW, via un bail emphytéotique administratif, la responsabilité foncière des bâtiments R (superficie de plancher d'environ 1 250 m²), O (superficie de plancher d'environ 2 500 m²) et Q (superficie de plancher d'environ 770 m²) autour de la cour des Magasins. Le terrain d'assiette est d'une surface totale de 1 882 m².

Ces biens immobiliers sont situés en zone Uru du PLU de Morlaix prescrit le 15 juillet 1999, approuvé le 19 février 2014, et référencés au cadastre comme suit : sections BM 301 d'une contenance de 239 m², BM 302 d'une contenance de 650 m² et BM 304 d'une contenance de 993 m².

Ce projet de nouvel équipement culturel innovant vise à contribuer, à travers les différents champs disciplinaires des acteurs de SEW à faire de la Manufacture et du port de Morlaix, un centre culturel à vivre dans un quartier réhabilité avec :

- trois salles de cinéma (50, 100 et 150 places) ;
- un espace de spectacle vivant (créations, répétitions, formation, découverte, spectacles), dont une salle de spectacle de 800 places debout (200 places assises, avec gradin rétractable), 2 studios de répétition, 3 loges et 1 atelier ;
- des espaces d'accueil et des locaux administratifs et techniques mutualisés (24 postes de travail) ;
- un café-restaurant avec une capacité de 100 couverts.

Un BEA (bail emphytéotique administratif) est un bail immobilier de très longue durée, de 18 à 99 ans, qui confère au preneur un droit réel sur la chose donnée à bail, à charge pour lui d'améliorer le fonds et de payer une redevance d'occupation domaniale, les améliorations bénéficiant au bailleur en fin de bail sans que ce dernier ait à indemniser le locataire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales, le bail envisagé sera consenti en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence de Morlaix Communauté puisque par la nature de ses activités, l'association SE/cW dynamisera l'activité et l'image du territoire, stimulera son rayonnement et développera son attractivité.

France Domaine a été consulté.

La redevance doit être fixée au vu des spécificités du projet dans lequel le porteur de projet associatif assure l'entière maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur un bâtiment public, à savoir des ouvrages réalisés qui deviendront à l'expiration du bail la propriété de Morlaix Communauté.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association SE/cW, l'ensemble immobilier, par bail emphytéotique, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée : la durée est fixée à 40 ans
- redevance : Il est proposé de fixer la redevance d'occupation à un montant de 1 000 € par mois, sur la base du dossier de faisabilité technique et financière remis par l'association SE/cW.

L'association SE/cW a terminé sa phase APD. L'établissement de ce BEA va permettre à SE/cW d'entrer dans la phase PRO et d'envisager le démarrage de chantier (démolition).

Les frais liés à l'établissement du bail seront pris en charge par le budget de Morlaix Communauté.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les dispositions qui précèdent,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le bail emphytéotique administratif avec l'association SE/cW ainsi que tout document à intervenir.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

COHÉSION SOCIALE

Délibération D16-198

Objet : Encadrement du dispositif d'attribution des bourses Projet Jeunes

Rapporteur : Marie Simon Gallouédec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise

Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot à Jean-Luc Fichet, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Était absent excusé : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Plouigneau** : Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

La bourse communautaire Projet Jeunes est lancée officiellement depuis le 1^{er} janvier 2016 (délibération D14-223 du 22 décembre 2014). Cette bourse regroupe le dispositif de la Caisse d'allocations familiales « *On s'lance* » avec des fonds communautaires qui permet de proposer une bourse commune d'aide à l'initiative et à l'engagement, aux jeunes du territoire.

Afin de faciliter le fonctionnement de cette bourse, et d'être le plus réactif possible, il est proposé le parcours de validation suivant :

- 1) accueil des jeunes et réception des dossiers par le Point Information Jeunesse de la MJC,
- 2) présentation du projet à l'instance décisionnelle composée d'un technicien de Morlaix Communauté, de la CAF et de deux élu(e)s ayant participé à la création de la bourse,
- 3) évaluation du dossier et/ou validation par l'intermédiaire de la grille de repères, si le dossier est validé, l'aide est attribuée par arrêté du Président (signature par délégation à la vice présidente en charge de la Cohésion sociale),
- 4) information de la décision par délégation à la commission Cohésion sociale et au Conseil de Communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 septembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider le parcours de validation présenté ci-dessus,
- de déléguer au Président l'attribution des bourses Projets Jeunes.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-199

Objet : Convention avec le Département du Finistère relative aux clauses d'insertion dans les marchés publics

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot à Jean-Luc Fichet, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Était absent excusé : **Plouigneau** : Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Depuis 2009 Morlaix Communauté conventionne avec le Département pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics du Pays de Morlaix. Ce dispositif permet de développer l'offre d'insertion professionnelle à destination des personnes durablement éloignées de l'emploi. Des heures de travail sont ainsi réservées dans les entreprises attributaires de marchés publics.

Des critères ciblent le public prioritaire :

- les bénéficiaires des minima sociaux,
- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les jeunes de moins de 26 ans sans qualification,
- les personnes en situation de handicap.

Le partenariat avec le Département s'appuie sur un poste de chargé de mission clauses d'insertion porté par Morlaix Communauté. Ce poste est cofinancé par le Département, le Fonds Social Européen et Morlaix Communauté.

La convention 2016 formalise le partenariat en précisant les conditions financières suivantes :

- 11 250 € accordés par le Département au titre des politiques ordinaires d'insertion ;
- 22 500 € accordés par la cellule FSE du Département. Une demande de subvention spécifique a été établie par Morlaix Communauté ;
- 11 250 € financés par Morlaix Communauté, incluant les frais de structure.

Le rôle de la chargée de mission :

- sensibiliser et accompagner les donneurs d'ordre
- accompagner les entreprises attributaires
- mobiliser les prescripteurs, partenaires de l'insertion et de l'emploi
- contrôler l'exécution de la clause

Le développement des clauses par le biais de la conditionnalité des subventions :

Le Département a souhaité depuis 2013 mobiliser davantage de maîtres d'ouvrage sur la clause d'insertion. Dans cette optique, l'attribution de certaines subventions est liée à la mise en place de clauses. Ainsi sont ainsi concernées :

- les subventions d'investissement égales ou supérieures à 100 000 €, portant sur les travaux, pour des opérations d'un coût égal ou supérieur à 500 000 € ;
- les structures soumises à l'ordonnance du 23 juillet 2015 et au décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Plusieurs opérations actuellement en cours ou en projet entrent dans ce cadre : restructuration de l'EHPAD de la Boissière, requalification de la résidence de Pors Ar Bayec, réhabilitation de la résidence Les Jardins du Launay, aménagements extérieurs de la gare liés au PEM à Morlaix, construction d'un EHPAD à Guerlesquin, construction de 24 logements à Plouigneau, extension de l'EHPAD de Carantec, construction d'une salle multifonctions à Plouvorn, construction d'un centre culturel à Plouescat.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 septembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de la convention,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à la signer.**

Jean-Luc Fichet précise que les clauses d'insertion à respecter impliquent que les entreprises attributaires emploient au moins 6 % de personnel salarié présentant un handicap ou aient des conventions avec des entreprises de travail protégé, ou en sous-traitance.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-200

Objet : Attribution d'une subvention à l'ART (D'Place)

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen

Morlaix : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot à Jean-Luc Fichet, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Était absent excusé : **Plouigneau** : Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Morlaix Communauté soutient depuis 2001 l'association D'Place. Pour mémoire, l'association proposait un service de mise à disposition de véhicules pour les personnes en insertion qui ne bénéficient pas de moyen de locomotion pour reprendre un emploi.

Face à des difficultés récurrentes d'organisation et de gestion, les membres de l'association D'Place ont sollicité l'ART (Association Recherche Travail) pour qu'elle reprenne cette activité. L'année 2016 est donc une année de transition, pendant laquelle l'activité de mise à disposition de moyens de locomotion perdure, sans discontinuité de service ;

L'ART a fusionné avec D'Place au 1^{er} août 2016. L'ensemble du personnel a été repris par l'ART et D'Place sera prochainement dissoute lors d'une assemblée générale extraordinaire.

L'ART a souhaité développer le service mobilité et faire évoluer un service de mise à disposition de véhicules vers une plate-forme mobilité, dispositif nommé « ART Mobilité » dont l'objectif est la prise d'autonomie pour une mobilité géographique et psychologique.

Suite à l'obtention de l'agrément par la Direccte (direction du travail), l'activité sera désormais portée par un chantier d'insertion. Ainsi, ce sont huit places en contrat d'insertion qui sont créées sur le territoire pour des postes d'aides-mécaniciens, de chauffeur, de logisticiens.

ART Mobilité intervient sur l'ensemble du Pays de Morlaix et assure toujours l'instruction des demandes de micro-crédit.

En 2015, D'Place a accompagné 567 personnes pour résoudre leur problème de mobilité leur permettant ainsi d'accéder à un emploi.

Le budget de l'action s'élève à 139 839 €. La subvention sollicitée par ART Mobilité est de 17 500 € pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2016.

L'action Mobilité sera développée en 2016 sur l'ensemble du Pays de Morlaix. Les communautés de communes de Landivisiau, de Saint Pol de Léon et de Cléder participent à hauteur de 10 208 €.

Il est proposé une convention annuelle de partenariat.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 524, nature 6574.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 septembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 17 500 € à l'ART.

Jean-Luc Fichet salue le travail effectué par les administrateurs de D'Place, notamment son président Monsieur Merdy, qui au moment où l'association était en difficulté, ont consacré du temps et de l'énergie pour les personnes ayant un problème de mobilité. L'ART a accepté de mettre une antenne sur Morlaix pour assurer la continuité de ce service. La transition s'est faite tout à fait normalement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Délibération D16-201

Objet : **Marché de fourniture, d'implantation, de maintenance et d'entretien du mobilier du réseau de transports**

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot à Jean-Luc Fichet, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Était absent excusé : **Plouigneau** : Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité, Morlaix Communauté assure le financement ainsi que la gestion du mobilier dédié au fonctionnement du réseau de transports en commun. La collectivité en est propriétaire. À ce titre, elle confie dans le cadre d'un marché public les prestations portant sur la fourniture, l'installation, la maintenance et l'entretien des abris voyageurs et des poteaux d'arrêts.

Ce marché, confié à la société MDO en 2012 pour une durée de quatre ans, est arrivé à échéance. La procédure de renouvellement de ces prestations a donc été lancée.

Le parc actuel est composé de 88 abris voyageurs et de 277 poteaux d'arrêts.

Les prestations comportent également la fourniture et l'installation d'abris pour les vélos ainsi que l'entretien et la maintenance du mobilier présent sur les lignes du réseau départemental Penn-Ar-Bed dans le cas d'un transfert éventuel vers Morlaix Communauté de la gestion de ces lignes dont le parcours se situe principalement sur le territoire de l'agglomération.

Une consultation a été engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

Les prestations sont divisées en 2 lots.

Lot n°1 : Fourniture, implantation et maintenance du mobilier

Seuil minimum H.T. 90 000 €, seuil maximum H.T. 170 000 €

Lot n°2 : Entretien du mobilier

Seuil minimum H.T. 35 000 €, seuil maximum H.T. 60 000 €

La commission d'appel d'offres du 15 septembre 2016 a attribué les accords-cadres aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Groupement MDO / Service Urbain
MDO

11 bis avenue de Beauce
28240 La Loupe
pour l'offre de base.

Lot n°2 : Sével Services
17 rue Marcelin Berthelot
ZI de Kériveren
CS 80858

29678 Morlaix cedex

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à :

- signer les accords-cadres correspondants,
- signer les éventuelles modifications des accords-cadres ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,
- prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des contrats et à prononcer leur éventuelle résiliation.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-202

Objet : Schéma des transports - Définition des orientations pour le futur réseau

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneç

Le réseau urbain TIM est géré dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) attribuée à la société Kéolis Morlaix pour une durée de huit ans (2009-2017). Le réseau non urbain Linéo est géré directement par Morlaix Communauté qui en confie l'exploitation à différents prestataires dans le cadre de marchés publics pour une durée de quatre ans (2013-2017). La DSP et les marchés publics arrivent à échéance à l'été 2017.

Morlaix Communauté dispose en 2016 d'un budget annexe transport de **7,110 millions d'euros**. Le budget de fonctionnement représente 6,450 millions d'euros dont **85 %** relèvent de l'exploitation des services de transports. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de 1,5 million d'euros.

Face aux enjeux techniques et financiers posés par le renouvellement des contrats de transport, et afin de s'inscrire dans une volonté communautaire d'amélioration de la qualité de service pour les habitants du territoire, Morlaix Communauté élabore un **schéma des transports**.

1 – Le contexte

Morlaix Communauté souhaite redéfinir son offre de transport en commun, à travers l'élaboration d'un schéma des transports, afin de la rendre plus attractive et permettre une **augmentation de la fréquentation des réseaux de transport en commun** tout en assurant une maîtrise des dépenses publiques.

Le schéma des transports doit permettre à la collectivité, et à ses élus, de réaliser des choix stratégiques dans le domaine du transport de voyageurs en cohérence avec le projet de territoire 2025 qui vise à améliorer l'attractivité des transports collectifs (axe 1 – un territoire attractif – priorité 4 – un accès au service pour tous) en plaçant le PEM comme la porte d'entrée du Pays de Morlaix (axe 1 – un territoire attractif – priorité 1 – une porte d'entrée accueillante).

Il doit permettre une mise à jour des objectifs du SDUC (Schéma des Déplacements Urbains et Communautaires) tout en proposant de nouveaux objectifs correspondants aux enjeux actuels du territoire :

- assurer une desserte cohérente du territoire, au regard de chaque contexte territorial et de l'importante variation saisonnière, pour offrir une meilleure qualité de service ;
- renforcer l'attractivité du réseau et la lisibilité des transports en commun par une amélioration des connexions entre les réseaux de transport et par la valorisation du PEM ;
- favoriser l'intermodalité et proposer des services innovants notamment dans les territoires insuffisamment desservis en transport collectif.

Il doit être un préalable à un **schéma des mobilités**, dans le cadre d'un travail à mener conjointement à l'élaboration du PLU-iH. À court terme, il doit répondre aux problématiques posées par le renouvellement des prestations de transport. À moyen terme, il doit permettre d'engager une réflexion sur l'ensemble des modes de déplacement par une valorisation de l'intermodalité.

2 – La conduite du projet

Morlaix Communauté a fait appel à un bureau d'études spécialisé en vue de redéfinir son offre de transport pour la rendre plus attractive dans un contexte financier à revisiter.

L'étude, réalisée à partir du mois de février 2016, a porté sur la définition d'une nouvelle offre de transport en commun, à travers la prise en compte de dimensions techniques et financières, déclinés dans les différentes phases du schéma des transports :

- Phase 1 – État des lieux de l'offre et de la demande actuelles de déplacements (analyse socio-démographique, analyse des déplacements domicile-travail et domicile-étude, analyse de l'offre et de la fréquentation) ;
- Phase 2 – Établissement de scénarios de restructuration de l'offre de transport en commun (scénario optimisé, scénario à moyens constants et scénario ambitieux) ;
- Phase 3 – Approfondissement du scénario retenu (définition de principes opérationnels, en lien avec les enjeux de restructuration).

L'ensemble des réflexions a fait l'objet d'un important travail de suivi et de concertation en collaboration avec les services de Morlaix Communauté (Direction du Développement économique, Direction de l'Aménagement et Direction de la Cohésion sociale) – les communes du territoire (réunions de secteur les 8 et 9 septembre 2016) et le Conseil Départemental du Finistère.

Pour assurer un suivi régulier de l'étude, et respecter les étapes de validation en fonction de l'avancement de l'étude, Morlaix Communauté a mis en place des structures de gouvernance. Ces structures de gouvernance, le Comité Technique et le Comité de Pilotage, se sont réunies à chaque phase de l'étude et ont permis d'orienter les décisions des élus.

3 – Les engagements de Morlaix Communauté

Sur la base d'un état des lieux de l'offre et de la demande de déplacements, il a été établi les forces et les faiblesses actuelles du réseau de transport. Le diagnostic a permis de mettre en évidence :

- x la présence de lignes structurantes, qui doivent constituer l'armature du futur réseau de transport ;
- x la recherche d'une meilleure connexion entre les différentes offres de transport du territoire (réseau de Morlaix Communauté, du Département et de la Région) ;
- x la nécessaire prise en compte de l'évolution territoriale (mise en opérationnalité du PEM en 2017, émergence de nouveaux projets urbains et prise en compte de la saisonnalité et de la dimension touristique du territoire) ;
- x l'amélioration du taux de couverture du futur réseau (ratio recettes/dépenses) ;
- x la problématique de sécurisation des arrêts périurbains.

Les recommandations, issues du diagnostic, ont conduit à la définition d'orientations préconisées pour le futur réseau de transport en commun et déclinées selon les trois enjeux de restructuration :

- **assurer une desserte cohérente du territoire, au regard de chaque contexte territorial et de l'importante variation saisonnière, pour offrir une meilleure qualité de service**
 - accompagner le développement urbain par la desserte des grands pôles générateurs :
 - Le Launay, Saint-Fiacre, La Boissière, Keriven, La Manufacture ainsi que le PEM et son accès depuis le centre-ville,
 - assurer une offre cohérente des différents secteurs de l'agglomération

- niveau de service différent en fonction de la répartition de la population et de l'emploi sur le territoire,
- adaptation des moyens aux besoins : redéploiement possible de services réguliers en service à la demande et mise en place éventuelle de lignes périurbaines Express,
- adapter le réseau à la saisonnalité :
 - offre différenciée en période scolaire et en période de vacances scolaires,
 - offre différenciée le samedi,
 - mise en place d'une offre le dimanche en période estivale (expérimentation),
 - maintien des navettes estivales sur les communes de Carantec, de Locquirec et de Plougasnou,
- assurer une offre de transport scolaire performante et adaptée aux besoins des élèves :
 - optimisation des dessertes scolaires pour offrir des temps de parcours acceptables pour tous,
 - regroupement d'arrêts proches ;
- **renforcer l'attractivité du réseau et la lisibilité des transports en commun par une amélioration des connexions entre les réseaux de transport et par la valorisation du PEM**
 - renforcer la performance du réseau :
 - amélioration de la vitesse commerciale,
 - cadencement des lignes structurantes (répétitivité des horaires d'une heure à l'autre),
 - assurer une meilleure sécurisation des déplacements :
 - aménagement d'arrêts (Émile Souvestre, entrée de Keriven,...)
 - aménagement de pôles d'échanges sur le pôle urbain (Place Cornic, Tristan Corbière,...)
- **favoriser l'intermodalité et proposer des services innovants notamment dans les territoires insuffisamment desservis en transport collectif :**
 - valorisation du covoiturage de proximité (projet de plateforme régionale)
 - promotion du système Rezo Pouce (auto-stop organisé)
 - développement de la pratique cyclable (en lien avec le schéma vélo)

L'objectif recherché par le schéma des transports est double :

- disposer d'une nécessaire vision globale de la mobilité sur le territoire par la recherche d'une gestion unifiée du réseau de transport (image d'un réseau unique),
- assurer une approche commerciale intégrée dans la perspective d'une approche marketing renforcée qui se traduit notamment par la création d'un guichet unique de commercialisation (facilitation des démarches d'inscription notamment pour les scolaires).

Au final, le schéma des transports doit conduire à améliorer la qualité de service pour les usagers tout en assurant une maîtrise des dépenses publiques pour la collectivité. Pour ce faire, le schéma des transports se veut évolutif et expérimental pour une adaptation constante au développement du territoire.

*Vu la délégation de service public pour l'exploitation du service public de transports urbains sur le territoire de Morlaix Communauté (2009-2017),
 Vu la délibération D09-165 du 6 juillet 2009, par laquelle le Conseil de Communauté a délégué l'exploitation du service public de transports urbains à la SA Keolis,
 Vu les marchés publics pour l'exploitation des services publics de transports périurbains sur le territoire de Morlaix Communauté (2013-2017),
 Vu la délibération D13-128 du 8 juillet 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a confié l'exploitation du transport périurbain, exploité sous forme de marchés publics en quatre lots géographiques, aux transporteurs Kéolis Armor, Voyages Mérer, Cars de l'Elorn et Voyages Rolland-Kreisker-Évasion,
 Vu le groupement de commandes pour l'exploitation de la ligne régulière Morlaix-Lannion (2013-2017),*

Vu la délibération D13-129 du 8 juillet 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a confié l'exploitation de la ligne régulière Morlaix–Lannion à la CAT 22,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 octobre 2015 sur le lancement de l'étude du schéma des transports,
Vu la délibération D16-108 du 18 avril 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a présenté la démarche transport en vue du renouvellement des contrats,
Vu la délibération D16-152 du 4 juillet 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a procédé au lancement de la procédure de DSP transport,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 septembre 2016 sur l'état d'avancement de l'étude du schéma des transports,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le schéma des transports et les orientations définies pour le futur réseau de transport en commun, tels que présentés ci-dessus,**
- **d'intégrer les orientations du schéma des transports dans le cadre des consultations en cours pour les futurs contrats de transport,**
- **d'autoriser le Président à engager des discussions avec les autres autorités organisatrices de la mobilité (Lannion Trégor Communauté, Conseil Départemental du Finistère et Région Bretagne) pour s'assurer d'une bonne connexion entre les différentes offres de transport en commun.**

Ismaël Dupont apprécie le rappel fait par Nathalie Bernard du contexte de contraintes financières, rappel utile puisqu'en 2016 encore 2,5 milliards ont été retirés aux collectivités, soit 9 milliards depuis 2012, ce qui impacte lourdement le budget de Morlaix Communauté, à hauteur de 10 millions entre 2012 et 2017. Le droit à la mobilité relève du service public d'intérêt général et la bonne desserte du territoire, notamment en lignes périurbaines, et devrait être une priorité budgétaire pour Morlaix Communauté. Par rapport à ce schéma de transports, Ismaël Dupont regrette qu'on se soit, en amont, contenté de travailler avec un bureau d'études et les services de Morlaix Communauté et qu'il n'y ait pas eu d'analyse de besoins dans les communes, car l'analyse de besoins sans interroger les habitants ne mène pas aussi loin que l'on pourrait souhaiter dans la détection des attentes et des besoins. Il ne lui semble pas non plus qu'il y ait eu des enquêtes auprès des gros employeurs du secteur, auprès des syndicats, par exemple de l'hôpital de Plougouven ou de Morlaix, pour savoir comment optimiser les trajectoires domicile-travail et lire des propositions en matière de transports en commun. Ni que l'on ait réellement tenu compte des besoins exprimés formellement par les habitants, par exemple les habitants de Morlaix (quartier de la route de Callac, de la rue du Val Pinard, de la rue du Val Fleuri) qui ont signé une pétition pour avoir une desserte notamment pour les scolaires. Quand on fait remonter en commission ces attentes, qui concernent aussi la rue Guy Le Normand, on répond que l'expérimentation a déjà été faite autrefois, que cela n'a pas marché et que ce n'est pas la peine de reconduire des trajets qui fonctionnent à vide. Il y a eu en aval des réunions de secteurs avec les élus, mais les grandes orientations du schéma transports étaient déjà définies. Ismaël Dupont regrette que la commission Environnement n'ait pas travaillé de façon suffisamment collégiale à la construction de ce schéma : même si les participants ont été tenus au courant des différentes étapes de la composition de ce schéma, il n'y a pas eu vraiment une manière d'impliquer les élus comme des acteurs de ce schéma transports. Dans ce schéma, quelques évolutions peuvent apparaître intéressantes, comme le droit à l'expérimentation (expérimentation des bus le dimanche dans le pôle urbain), affirmé dans la commission Environnement du 13 septembre 2016, et la nécessité de coordonner les offres de transports entre l'urbain et le périurbain. Il y a aussi des motifs d'inquiétude comme l'affirmation qu'il est nécessaire de cesser les arrêts en porte-à-porte dans les communes périphériques de Morlaix, d'optimiser les dessertes scolaires, donc de supprimer des arrêts, sachant que cela va obliger les parents à se lever tôt pour emmener en voiture les enfants aux arrêts regroupés, ou bien les enfants à marcher à pied dans le noir pour y accéder à l'arrêt ou au retour. C'est quelque chose qui se discute. Sur le fond, il regrette que le travail se fasse à budget constant, sans prévoir d'augmentation du nombre de lignes périurbaines. Or quelques marges de manœuvre supplémentaires sont données par l'augmentation du versement transport à hauteur de 250 000 €, ponctuellement aussi par la récupération du trop perçu de Kéolis, à hauteur de 200 000 €. Ismaël Dupont pense qu'il faut défendre une politique de l'offre : c'est la qualité de l'offre qui crée l'usage en matière de transports publics. Un tiers seulement de la population de Morlaix Communauté habite dans l'agglomération centrale. Or, les offres de transport périurbaines sont plus qu'insuffisantes. Il y a eu dernièrement une démarche d'un collectif de citoyens des communes de Plougouven et Plourin-lès-Morlaix pour argumenter en

faveur de la création de lignes à fréquences suffisantes sur l'axe Plougonven – Guervenan – Plourin-lès-Morlaix – Saint-Fiacre - Hôpital – Traoulen. Ismaël Dupont pense qu'il faut les entendre. Ces demandes s'expriment depuis longtemps. Il est frappant de constater que l'offre de transports est très insuffisante dans la partie sud-est de Morlaix Communauté. Il ne pense pas que l'appel au covoiturage et aux pratiques cyclistes suffira à pallier cette insuffisance.

Jean-Luc Fichet invite Ismaël Dupont à conclure, de façon à laisser la parole aux autres intervenants.

Ismaël Dupont cite à titre d'exemple les deux trajets par jour de la ligne 20 (Plougasnou), quatre par jours sur la ligne 30 (Locquirec), la mieux pourvue, trois sur la ligne 40, trois sur la ligne 60 (Plounéour-Ménez). C'est très insuffisant. Il faudra un aller-retour toutes les heures ou toutes les heures et demi pour créer un usage de ces transports en commun, qui s'impose pour lutter contre le réchauffement climatique et pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages de l'agglomération morlaisienne.

Bernadette Auffret va dans le même sens : Plougonven est mal desservie, dans le sud de la communauté (Lannéanou Plougonven), avec l'agrandissement de Guervenan, il y aura encore plus de passages sur le secteur. Le transport scolaire est très rigide. Certaines familles en ont vraiment besoin.

Françoise Barbier demande aussi que le sud de l'agglomération ne soit pas oublié. Plourin-lès-Morlaix le réclame depuis quinze ans, et a écrit par cinq fois à Morlaix Communauté. Le 6 juin 2013, la commune a pris une délibération pour qu'une desserte adaptée soit intégrée à la prochaine DSP de transports de Morlaix Communauté.

Hervé Richard aimerait que toutes les communes soient associées à la co-construction du plan de transports des lignes, ayant l'impression que ça n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent.

Jean-Luc Fichet estime légitimes les remarques faites sur le schéma transports, car on touche à quelque chose de fondamental en matière d'aménagement de territoire. Le transport permet de se déplacer de manière sûre d'un endroit à un autre, souvent de la petite ville vers la grande ville et réciproquement, mais il y a un autre questionnement qui est celui du déplacement entre petites communes et ce n'est pas facile à résoudre. Jean-Luc Fichet signale ensuite à Ismaël Dupont que le chiffre de 10 millions d'euros de baisse de DGF est inexact. C'est 4 millions d'euros. Il ne faut pas donner de chiffres inexacts. Certes, c'est toujours trop. Sur l'augmentation du versement transport, une délibération a en effet été votée où le taux de 0,5 % de la masse salariale est passé à 0,8 %. La contribution des grandes entreprises, des grandes collectivités ou des grands établissements est donc supérieure. L'hôpital a écrit à ce sujet à Morlaix Communauté. Sur la question de Plourin-lès-Morlaix et Plougonven, Morlaix Communauté y réfléchit. Il est clair que la réponse donnée aujourd'hui n'est pas satisfaisante. Il faut qu'elle le devienne. Mais le personnel de Guervenan est sur des horaires atypiques. Donc il s'agit plutôt d'une organisation de transport à la demande qu'il faut travailler. Même chose sur Primel. La possibilité de transports à la demande et l'ouverture d'autres lignes ont été évoquées dans le schéma. Cela a été évoqué également dans les différents échanges. Le schéma permet d'aller plus loin dans l'organisation, mais n'est pas un déroulé arrêt par arrêt de toute l'offre de transports sur le territoire. Sur la question des arrêts, particulièrement dans le cas du transport scolaire, il faut aussi positionner les choses dans le cadre des contraintes de Morlaix Communauté : même en dehors de l'aspect financier, le temps d'enfant dans un bus ne doit pas dépasser 45 minutes. Il faut aussi absolument sécuriser les lieux et abriter. Un effort conséquent a été fait sur les abribus, sur l'accessibilité aux personnes handicapées. On ne peut satisfaire une demande ponctuelle des familles, que l'on comprend. Mais ce serait malhonnête de dire aux familles qu'il serait possible d'avoir un ramassage scolaire à proximité de leur lieu de résidence : ce n'est pas vrai. Des familles écrivent en effet pour dire que le car passe à 300 mètres de chez elles. Le coût d'un changement, pour la moindre boucle, est estimé aujourd'hui à 6 000 €. Morlaix Communauté essaie d'apporter la réponse au plus près du besoin, mais en tenant compte des contingences. C'est tout l'enjeu du schéma, et c'est tout l'intérêt des remontées qui sont faites. Il y a beaucoup de courriers, beaucoup de demandes, et la réponse essaiera de s'en approcher au plus près. Mais le budget général verse aujourd'hui 1,5 million d'euros à ce budget annexe. Le transport devrait s'équilibrer entre la billetterie et les aides qui viennent d'ici ou là ; ce n'est pas le cas. La direction qui a été donnée, pour 2016 et 2017, c'est de rester dans le cadre des volumes faits jusqu'à présent. Ismaël Dupont souligne la perte de dotations, donc des pertes de moyens qui impliquent de réétudier les propositions. Jean-Luc Fichet a entendu le collectif de Plourin-lès-Morlaix et lu leur long courrier. Il est vrai que cette partie du territoire n'est pas desservie comme il le faudrait. Mais cela nécessite une discussion

avec le Département, qui dessert une partie de ce territoire. C'est aussi une période où l'interlocuteur change : avec la réforme de la loi NOTRe, c'est la Région qui va prendre la compétence Transports. Il faudra donc se rapprocher de la Région pour voir comment se répartissent les rôles : qui fait quoi ? Morlaix Communauté est également en contact permanent avec Lannion Trégor Communauté pour la ligne 30 qui passe quatre fois par jour. Elle dessert deux départements et deux communautés d'agglomération. Sur certaines communes, il n'y a pas de transports collectifs. Quand personne ne monte dans le car d'une commune où un transport collectif est proposé, on l'arrête ou on étudie comment l'offre à la demande pourrait mieux répondre à cela. Il y a d'autres communes, où il n'y a pas du tout de passage, qui souhaitent que le bus passe, mais il n'est pas certain qu'il y ait réellement de la demande. Le démarchage des entreprises n'a pas encore été effectué, faute de temps. Mais il y a eu de nombreux contacts avec nombre d'entreprises, et les transports tentent de desservir les grosses unités où il y a de gros transferts de personnels. De même, le PEM (15 millions d'euros) sera le point de départ et d'arrivée d'une desserte totale du territoire de façon à ce que les visiteurs puissent avoir une fluidité dans leurs déplacements. Le bus doit être donc calculé par rapport à l'arrivée et au départ des trains. Cela se fait, mais amène à réfléchir toute la réorganisation, les liens avec le centre-ville, la liaison ville haute-ville basse. On pourrait encore beaucoup parler sur ce sujet passionnant. Tout en reprochant de n'avoir pas consulté la population, Ismaël Dupont a reconnu qu'il y a eu des réunions de secteurs, des réunions avec des élus, des groupes de travail, des groupes de travail informels, des remontées par écrit, des demandes de particuliers... À chaque fois est étudiée la façon d'apporter la meilleure réponse, car les enjeux liés au transport sont des enjeux d'aménagement de territoire et de changement de comportement. Si une ligne dessert les trains du lundi matin et du vendredi soir, sans doute qu'on libère des places de parking occupées par des voitures ventouses qui restent sur les parkings huit jours et ce toute l'année. On libère le propriétaire de l'acquisition d'un véhicule qui lui coûte bien cher pour un véhicule qui peut rester immobile pendant huit jours et le propriétaire de l'acquisition d'un véhicule qui lui coûte bien cher pour rester immobile sur les parkings de Morlaix. L'organisation estivale, qui marche bien (Carantec, Plougasnou, Locquirec), est une vraie réponse à un besoin. D'autres communes demandent à juste titre pourquoi le transport estival n'irait pas jusqu'à elles car elles ont des jeunes qui aimeraient aller en bord de mer mais n'ont pas de moyen de transport. Il faut traduire tout cela en organisation de transport et en monnaie sonnante et trébuchante.

Guy Pennec estime que Jean-Luc Fichet a quasiment tout dit. Ce qui est intéressant et ambitieux dans ce nouveau schéma, c'est la question de la lisibilité, du réseau unique, de la concordance de tous les modes de transports. Quand on parle transports, on n'a pas parlé de mobilité. Le transport n'est qu'une partie de la mobilité. C'est toute la chaîne de déplacement de l'utilisateur, que ce soit domicile-travail, domicile-études, domicile-loisirs, vie de tous les jours, avec un travail nécessaire sur les liaisons dites douces - piétonnes, cyclistes... - par rapport aux transports en commun. Le deuxième point intéressant du schéma, c'est le droit à l'expérimentation. C'est fondamental de pouvoir arrêter ce qui ne fonctionne pas ou redéployer. Morlaix Communauté a décidé de moyens constants. Les voisins costarmoricains ne font du transport sur Lannion Trégor Communauté que pour le montant de leur versement transports, c'est-à-dire trois fois moins que ce que Morlaix Communauté met dans la balance. La communauté de communes du Lac du Bourget, 54 000 habitants, a baissé de 1 million d'euros son budget transports, mais a réussi à optimiser, à réorienter, à offrir des dessertes différentes à la population. Le cadre financier est incontournable. Enfin, il faudra être particulièrement ingénieux dans la détermination de l'offre, par les propositions alternatives de créer du co-voiturage sur le style Rézo Pouce, ça fonctionne ailleurs, pourquoi pas sur Morlaix Communauté, sur l'activité du transport à la demande qui doit être réactif, alors qu'il est aujourd'hui rigide et figé et n'intéresse pas beaucoup les usagers. Les plans de déplacement d'entreprise, ce n'est pas pour demain, mais il faut y travailler à une échéance de deux ou trois ans. C'est par l'intérieur des entreprises, de l'hôpital, que se fera ce travail, car l'argent dépensé dans le transport est un gain pour tout le monde, et en analyse macro on sait que par ménage on est de 200 à 400 € sur un trajet domicile-travail permanent, dans des métropoles ou des grosses agglomérations. Ici, quand on compte les déplacements plus l'amortissement du véhicule, il est clair que l'argent dépensé sur les transports retombera directement en pouvoir d'achat pour les ménages. C'est une réalité. Il s'agit là des grandes orientations d'un projet, à faire vivre le plus intelligemment possible.

Ismaël Dupont revient sur la perte de 10 millions d'euros sur la séquence 2012-2017 : c'était en cumul des baisses de dotation chaque année, et dans l'hypothèse où elles restent constantes

entre 2012 et 2017. Il a fait le calcul à partir des documents financiers de Morlaix Communauté. Quant au transport Flexo, force est de reconnaître aujourd'hui qu'il ne fonctionne pas. C'est peut-être une manne pour les transporteurs, car il est facturé très cher, mais cela ne saurait remplacer une ligne périurbaine régulière.

Jean-Luc Fichet répond que le transport à la demande a du mal à prendre. Mais si l'on veut faire du transport public d'une petite commune à une petite commune, on ne peut mettre de lignes régulières, et il faut trouver des solutions. RezoPouce, pourquoi pas. Quand le covoiturage a été mis en place, Jean-Luc Fichet était alors conseiller départemental. Tout le monde disait que ça ne marcherait pas car les gens voudraient rouler dans leur voiture. Quand les premières aires de covoiturage ont été mises en place, c'était en effet le cas. Mais aujourd'hui, c'est un succès total. Il a fallu monter en pression et que les gens se parlent. Autre problème régulièrement rappelé : des cars de 60 places qui transportent deux personnes. Il faut raison garder sur ces sujets, travailler au plus près du besoin, accompagner les secteurs en développement. Tout en étant très à l'écoute des demandes, il faut savoir qu'il y aura aussi des déçus. Face à l'ensemble des demandes faites, seules pourront être prises en compte les demandes organisées et structurées, tout en maîtrisant les coûts.

Serge Le Pinvidic rappelle, de mémoire, qu'en 2014, 400 000 € ont été perdus en dotation, 800 000 € en 2015, soit 1,2 million d'euros, auxquels ajouter 800 000 € en 2016, soit 2 millions d'euros. En 2017, c'est divisé par deux, soit 400 000 € encore.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1abstention).

Jean-Luc Fichet rappelle que des consultations vont être lancées, car Morlaix Communauté doit avoir le choix des modes de gestion à venir : DSP, SPL, régie, sur lesquels vont être menées des études.

Délibération D16-203

Objet : Rapport d'activités 2015 - Délégation de service public des transports urbains

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Iriren **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Le contrat de délégation de service public 2009-2017 pour l'exploitation du réseau de transports en commun urbains sur le territoire de Morlaix Communauté prévoit la production par le délégataire d'un rapport d'activités annuel comportant un compte rendu technique, un compte rendu financier ainsi que le compte d'exploitation de l'année concernée.

La synthèse du rapport d'activités de l'année 2015 est la suivante :

- **Rappel du périmètre de la délégation**
Le périmètre géographique de la délégation couvre le « pôle urbain » lequel regroupe les communes de Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et une partie de Plourin-lès-Morlaix. Il est également nécessaire d'ajouter à ce périmètre les centre-bourgs de Sainte-Sève et de Le Cloître Saint-Thégonnec.

Les services délégués relevant du périmètre contractuel :

- l'exploitation de **4 lignes régulières**,
- l'exploitation de **3 lignes scolaires** sur le pôle urbain, ainsi que le service scolaire Plouvorn Sainte-Sève Morlaix et la navette scolaire pour le lycée de Suscinio,
- l'exploitation de **5 lignes de transport à la demande Flexo**,
- l'exploitation du service pour les **personnes à mobilité réduite** sur les 27 communes du territoire,
- l'entretien et la maintenance du matériel,
- la communication et les actions commerciales auprès du public,
- la production de rapports mensuels et d'un rapport annuel.

- Contrat de délégation de service public

Le contrat est un contrat à **contribution forfaitaire**. Le montant de la contribution est le résultat de la différence entre les charges d'exploitation prévisionnelles et l'objectif de recettes fixé dans le contrat. Ces deux éléments sont actualisés chaque année selon la formule de révision prévue au contrat.

Le montant de la contribution ne dépend pas du montant réel des charges et des recettes dont l'évolution est supportée par l'entreprise.

L'offre de service de base du contrat peut être complétée à l'initiative de Morlaix Communauté par de nouveaux services donnant lieu à avenants.

- Contribution forfaitaire 2015

La contribution financière forfaitaire actualisée de Morlaix Communauté s'élève à **1 913 069 € HT**.

- Résultats 2015

- Offre kilométrique

Le fonctionnement du réseau TIM a été affecté par des travaux de voirie rue Gambetta et quai du Léon ayant impliqué une réorganisation du réseau conséquente.

Dans le cadre de la COP21, l'année a également été marquée par l'expérimentation du principe d'une navette de centre-ville depuis les parkings du Pouliet et la place Puyo avec une fréquence de 20 minutes entre 10 h 00 et 19 h 00, du vendredi 4 au samedi 12 décembre.

En 2015, **565 954 kilomètres** ont été réalisés sur le réseau, en baisse de 3,1 % par rapport à 2014.

- Fréquentation du réseau

La fréquentation globale du réseau a poursuivi sa hausse en 2015 avec 960 700 voyages comptabilisés, soit +7,2 % sur un an.

La fréquentation des lignes régulières et scolaires est en progression de 3,8 %, soit 902 894 voyages).

Malgré une démographie défavorable, les voyages sur les abonnements scolaires progressent de +1,6 %.

Le service de transport pour les personnes à mobilité réduite enregistre sa première baisse depuis sa mise en place en 2015, -21 %, qui s'explique pour partie par les décès de plusieurs utilisateurs réguliers.

- Recettes commerciales

Les recettes commerciales pour 2015 s'élèvent à 310 638 € (hors compensations tarifs sociaux et services spéciaux ou occasionnels), en hausse de 2,7 % :

- +1,2 % sur les recettes des titres oblitérables,
- + 4,5 % sur les abonnements scolaires,
- + 3,3 % sur les autres abonnements.

Le ticket à l'unité à 1€ reste le titre le plus vendu.

Les titres à valider dans les bus portent 57,4 % des recettes totales, dont 49,8 % sur le ticket acheté auprès du conducteur.

- Principaux indicateurs du réseau

- charges d'exploitation par voyage : 2,23 € par voyage,
- charges d'exploitation par kilomètre : 3,78 € par kilomètre,
- recettes usagers par kilomètre (y compris compensation) : 0,69 € par kilomètre,
- taux de couverture recettes commerciales / charges d'exploitation : 18,45 %

- Parc matériel roulant

- un parc composé de **12 autobus et de 2 véhicules** pour le transport des

personnes à mobilité réduite,

- un âge moyen du parc autobus de **6 ans et 5 mois** soit un parc très jeune grâce aux investissements de Morlaix Communauté dans le renouvellement et la modernisation du matériel roulant,

- un parc qui répond aux normes de la loi handicap en matière d'accessibilité physique mais également en matière d'information sonore et visuelle grâce au système d'information en temps réel LUCIOL.

Les moyens humains

L'effectif de Kéolis Morlaix est stable avec 27 salariés.

L'équivalent temps plein se situe à 26.

Le personnel de conduite représente 20 personnes.

Qualité de service

- l'intéressement du délégataire à la qualité de service est inscrit dans le contrat de DSP pour un montant forfaitaire de 9 000 €,

- des niveaux de qualité, issus des contrôles qualité effectués par Morlaix Communauté, dépassant les seuils fixés dans le contrat : 98,1% sur le critère ponctualité, 91,7 % sur le critère propreté, 100 % sur le critère information voyageurs.

Les investissements réalisés en 2015 par Morlaix Communauté pour la DSP ont porté sur :

- l'acquisition d'un autobus de grande capacité pour un montant de 230 924 €HT ;

- l'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour un montant de 3 240 € HT.

Vu la délibération D09-165 du 6 juillet 2009, par laquelle le Conseil de Communauté a délégué l'exploitation du service public de transports urbains à la SA Keolis,

Vu la délégation de service public pour l'exploitation du service public de transports urbains sur le territoire de Morlaix Communauté (2009-2017),

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 septembre 2016,

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport d'activités 2015 de la délégation de service public des transports urbains de Morlaix Communauté.

Délibération D16-204

Objet : Rapport d'activités 2015 relatif aux déchets

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2224-17-1, stipulant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers,

Considérant que ce rapport a été présenté à la commission Environnement du 13 septembre 2016,

Le rapport d'activités 2015 relatif aux déchets a été présenté aux conseillers communautaires.

Guy Pennec ajoute à la présentation du rapport que sur tous ces sujets, Morlaix Communauté est soumise aux cours du marché. Le marché des huiles usagées (environ 40 000 litres récupérées par an) s'est ainsi écroulé, et l'entreprise fait maintenant payer la collecte, alors que c'était l'éco-organisme qui s'en chargeait.

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport 2015 relatif aux déchets.

Délibération D16-205

Objet : Charte d'engagement avec la commune de Locquéolé – Commune ZDZG

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Auréan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

La commune de Locquéolé souhaite engager un projet « commune Zéro Déchet – Zéro Gaspillage » qui fait suite à la mise en place des conteneurs enterrés sur la commune.

Un certain nombre d'actions seront donc menées de façon prioritaire, avec des moyens exceptionnels, sur la commune, notamment :

- un plan communal de compostage,
- une sensibilisation et des formations régulières à la gestion domestique des déchets verts (broyage, paillage, mulching),
- une opération témoin « familles zéro déchet »,
- un travail sur le gaspillage alimentaire à la cantine,
- une communication régulière aux changements de comportement,
- une exemplarité de la mairie,

Afin d'acter le partenariat entre Morlaix Communauté et la commune et de mettre en avant son caractère exceptionnel (première commune ZDZG), une charte d'engagement sera signée entre les deux parties.

Vu la délibération D15-171 du 5 octobre 2015, relative au lancement du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 septembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le partenariat avec la commune de Locquéolé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Jean-Luc Fichet souligne que Locquéolé est la première commune à signer cette charte d'engagement et Guy Pouliquen indique que le conseil municipal a déjà pris une délibération en ce sens, et qu'une première réunion s'est tenue à l'école.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-206

Objet : Exonération de la TEOM aux entreprises ne sollicitant pas le service de la collecte - Exercice fiscal 2017

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Auréan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Les entreprises privées n'utilisant pas le service communautaire d'élimination des déchets et qui peuvent justifier d'une filière d'élimination de leurs déchets conforme à la réglementation peuvent solliciter auprès de Morlaix Communauté une exonération de paiement de la TEOM.

En vertu de l'article 1521-III du CGI, par délibération (à adopter avant le 15 octobre 2016 pour être applicable en 2017), Morlaix Communauté arrête la liste exhaustive des entreprises ayant présenté une demande d'exonération.

À ce jour, les demandes suivantes sont parvenues :

- SA MERCIALYS - Exploitant : FEU VERT – Saint-Martin-des-Champs
- SCI BRANLY-LAVOISIER - Exploitant : ARCEM - Saint-Martin-des-Champs
- Société OSEO BRETAGNE - Exploitant : ICARE - Morlaix
- SARL Transformeurs et Partenaires - Morlaix
- SCI G. LE PAPE IMMOBILIER - Exploitant : S.A.S SOMODA CITROËN - Saint-Martin-des-Champs
- SA CELTADIS Groupe BODEMER AUTO Concessionnaire Renault - Morlaix
- SA MATA INVEST - Exploitant : SA Morlaix Distribution « Enseigne E. LECLERC » - Morlaix
- SA MC DONALD'S FRANCE - Exploitant : EURL KER MACH Mac Donald's - Morlaix
- SNC WOLSELEY France Bois et Matériaux - « Enseigne RÉSEAU PRO » - Morlaix
- SAS BRICOLABAT - Exploitant : Mr. BRICOLAGE - Morlaix
- SAS CARDINALIMMO - Exploitant : S.A.S COMADU « Enseigne ÉCOMARCHÉ » - Morlaix
- SCI Foncière Chabrières - Exploitant : S.A.S KERNILA « Enseigne ÉCOMARCHÉ » - Saint-Martin-des-Champs
- SCI SAINT FIACRE DISTRIBUTION - Exploitant : S.A.S CELSOL « Enseigne INTERMARCHÉ » - Plourin-lès-Morlaix
- SCI CORRE IMMO - Exploitant : IFCLI - Plouigneau
- SCI MEVAL - Exploitant : S.A.S LE GALL Frères - Lanmeur
- SCI de la Rocade - Exploitants : RICHOU Meubles / FLY - Saint-Martin-des-Champs
- SCI de la Rocade - Exploitant : SAS CELTAT « Enseigne DISTRICENTER » - St Martin des Champs
- SCI FORAL - Exploitant : SA BINIGOU Distribution « Enseigne CONFORAMA » - Saint-Martin-des-Champs
- SCI LE PLATEAU - Exploitant : SA BINIGOU Distribution « Enseigne CONFORAMA » - Saint-Martin-des-Champs
- Monsieur GOUROD Denis François Gabriel - Exploitant : Centre Médico Chirurgical de la baie de Morlaix - Morlaix
- SCI Vierge Noire 92 - Exploitant : Centre Médico Chirurgical de la Baie de la Morlaix - Morlaix

- SA SOGEBAIL - Exploitant : DECATHLON - Saint-Martin-des-Champs
- Société François BOURHIS - Lanmeur
- Monsieur ROPARS Lucien Brieue - Exploitant : S.A.S NOEMICO « Enseigne NETTO » - Morlaix
- Madame Solange STÉPHAN - (bâtiment industriel vacant) - Plouégat Moysan
- SAS L'Immobilière Groupe CASINO « Enseigne GÉANT CASINO » - Saint-Martin-des-Champs
- SA MERCIALYS « Enseigne GÉANT CASINO » - Saint-Martin-des-Champs
- SCPI EFIMMO 1 - Exploitant : S.A PLMP « Enseigne CASINO » - Plourin-lès-Morlaix
- SCPI EFIMMO 1 - Exploitant : S.A PLMP « Enseigne CASINO » - Plougouven
- SAS BAIL Entreprises (SCI DACB PLOUIGNEAU 2000) - Exploitant : S.A PLMP « Enseigne CASINO » - Plouigneau
- SCPI EFIMMO 1 (SAS H2J Magasins) - Exploitant : S.A PLMP « Enseigne CASINO » - Carantec
- SAS ARKEA CREDIT BAIL - Exploitant : S.A PLMP « Enseigne CASINO » - Plougasnou
- SCOM IMMOCA - Exploitant : ABCIS Bretagne PEUGEOT - Plouigneau
- SCI DU BREUIL - Exploitant : SA 4 M Morlaisienne de Miroiterie - Saint-Martin-des-Champs
- Société SPAR C 3696 Distribution Casino France - Taulé
- Monsieur HUON François Marie Guy - (ancien garage) - Lannéanou
- SCA COOPERL Arc Atlantique - Exploitant : Marchés Organisés de Lamballe (M.O.L) - Guerlesquin
- SCI DE KERIVIN - Exploitants : BUT / CONNEXION / LAOT - Saint Martin des Champs
- Madame Martine PINCON - (location entrepôt de stockage sans production d'OM) - Morlaix
- SA DOMIBAIL NATEXIS BAIL - Exploitant : Comptoir Métallurgique de Bretagne - Morlaix
- SCI 5 CHEMINS - Exploitant : SAS Pleyberienne de distribution « Enseigne SUPER U » - Pleyber-Christ

- SCI du LAUNAY - Exploitant : Grand Garage Poids Lourds (activité garage) - Morlaix
- SCI Traon Ar Velin - Exploitant : Grand Garage Poids Lourds (locaux inoccupés) - Morlaix
- Monsieur THOMAS Daniel René Pierre - Exploitant : ABC Sérigraphie - Saint Martin des Champs
- Monsieur QUEMERC'H Jean Pierre Julien - Exploitant : SARL Garage et Station QUEMERC'H - Plounéour Ménez
- SCI JEFYN - Exploitant : SARL Éric TANGUY - Morlaix
- SAS EURO Dépôt Immobilier - Exploitant : BRICO Dépôt - Plouigneau
- Monsieur LE JEUNE Yves Michel - (Hangar de stockage sans production d'OM) - Botsorhel
- SAS UNI TRÉGOR « Enseigne SUPER U » - Lanmeur
- Mme LE GALL Monique - (local commercial vacant) - Morlaix
- M. LE GOFF Daniel - SCI PACEVI – Exploitant : SARL CBV Plouigneau
- SCI KERYJO - Exploitant : Groupe Philippe GINESTET « Enseigne Magasin GIFI » - Plourin-lès-Morlaix
- SC CML - Exploitant : SAS CJ DISTRIBUTION « Enseigne COSY CRAZY » - Morlaix
- SCI MERCURE - Yvan JACQ - Exploitant : LAHO Équipement - Morlaix
- SCI DU PETIT LAUNAUY - Yvan JACQ - Exploitant : Zénith Luminaire - Morlaix
- SCI IMMODYP - Yvan JACQ - Exploitant : Jouet Club - Morlaix
- SCI IMMODYP - Yvan JACQ - Exploitant : Espace Bébé 9 - Saint-Martin-des-Champs
- SCI GOAREM VRAS - Yvan JACQ - Exploitant : Orchestra – Morlaix
- SCI GOAREM VRAS – Yvan JACQ – Exploitant Point P – Saint-Martin-des-Champs
- SCI EVAQUENTIN – Exploitant : SARL PACIFIC AUTO – Morlaix
- SARL LE GUERN MATERIAUX DE COUVERTURE – Exploitant : Mr GUYOMARC'H - Plouigneau
- SAS LES MEUBLES TANGUY – Exploitant : Mr BOULCH – Saint-Martin-des-Champs
- ESPACE EMERAUDE SCI MARTAND - Exploitant : Entreprises HAMON – Plouigneau
- Association Armor Aéro Passion (AAP) (Hangar sans production de déchets) - Morlaix
- STEF Logistique Bretagne Nord – Morlaix
- M. Jean-Yves Dilasser - (Bâtiment industriel sans production de déchets) – Pleyber-Christ
- SCI MARKET SOLD XV (M. Krismann) - SARL MORL2 – enseigne : NOZ – Saint-Martin-des-Champs
- MORLAIX COMMUNAUTE pour la zone d'activités de Pen Prat – Enseigne ERM Concept – Sainte-Sève
- M. et Mme GARION (Bâtiment industriel sans production de déchets) – Saint-Martin-des-Champs

- **Magasins du Centre Commercial BRETAGNIA à Saint-Martin-des-Champs :**
- Mme LE GAC DE LANSALUT Suzanne - Enseigne « Maroquinerie Aller Simple »
- M. GUILLERM Hervé Marie Joseph - Enseigne « ORANGE »
- Mme GUILLLOU Martine - Enseigne « SARL Aux Délices d'Alicia »
- M. KERGUILLEC André Marie - Enseigne « 8^{ème} Avenue »
- SA Banque Populaire de l'Ouest
- M. BOZEC Roger Joseph Marie - Enseigne « Pizzeria La Flambée »
- SA Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire
- M. Guy CASTEL - Enseigne « Inter Sports »

- Commune de Saint Martin des Champs - Enseigne « La Poste »
- Commune de Saint Martin des Champs - Enseigne « Les Petits Dessous »
- M. Jean Pierre GOUALCH - Enseigne « Maroquinerie Aller Simple »
- Mme HERVÉ DU PENHOAT Annie - Enseigne « Le Pressing »
- Mme HERVÉ DU PENHOAT Annie - Enseigne « La Pharmacie »
- SC Société LE MEVEL KERBASTARD - Enseigne « Parapharmacie »
- M. GUERER Pierre - Enseigne « Osier Voyage »
- M. LE DU Pierre - Enseigne « Visual Optique »
- M. LE DU Pierre - Enseigne « Bijouterie Julien DORCEL »
- SCI POUNY (M. ROPARTZ Gilles) - Enseigne « EX Optic 2000 »
- SARL OUEST IMMO - Enseigne « CAMAÏEU »
- SCI ALFOR - Enseigne « Brasserie Le Memphis »
- SCI ALFOR - Enseigne « ZONE »
- SCI ALFOR - Enseigne « A L'AIZE BREIZH »
- SCI ALFOR - Enseigne « Boulangerie NAOURES »
- SCI DU MUR - Enseigne « VIVA LA VIE »
- SCI DU PLATEAU DE ST MARTIN - Enseigne « Salon Coiffure FABIO SALSA »
- SCI HERROU - Enseigne « ÉVASION 2000 »
- SCI LOKERMAN - Enseigne « La Compagnie des Petits »
- SCI PARC - Enseigne « Ostréa Marée »
- Mme PINDIVIC - Enseigne « Bar Le Tourbillon »
- SCI ROSMEUR - Enseigne « Jacqueline RIU »
- SCI SBW par M. NEZRI Joan - Enseigne « S.A FORMUL »
- SCI SJ - Enseigne « Matin Midi Soir »
- SCI de l'Écusson - Enseigne « SARL Chaussures ÉRAM »
- Mme LABARRE Alix Marie - Enseigne « Beauty Success »
- SCI LABOUS - Enseigne « OKAIDI »

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 septembre 2016,*

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération D16-207

Objet : Approbation du principe sur le recours à une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Morlaix-Ploujean

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Morlaix Communauté s'est vu transférer par l'État la propriété de l'aéroport de Morlaix-Ploujean, par convention conclue en application des articles L.221-1 du Code de l'Aviation civile et 28 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cette convention fixe les conditions d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'aéroport dont la compétence relève de Morlaix Communauté et précise que la collectivité peut choisir de confier à un tiers l'exploitation de l'aéroport.

La gestion de l'aéroport de Morlaix-Ploujean est à l'heure actuelle confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix dans le cadre d'une convention de délégation de service public arrivant initialement à échéance le 31 décembre 2014. Ladite convention a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2016.

L'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* ».

Conformément à ces dispositions, le rapport sur les modes de gestion et les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire est communiqué au Conseil de Communauté.

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu la convention conclue en application des articles L.221-1 du Code de l'aviation civile et 28 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales organisant le transfert de propriété de l'aéroport de Morlaix-Ploujean au bénéfice de Morlaix Communauté à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu la convention de délégation de service public par voie d'affermage de l'aérodrome de Morlaix-Ploujean du 17 décembre 2007 et ses avenants,

Vu le rapport présentant les modes de gestion et les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 19 septembre 2016,

Considérant que la convention de délégation de service public par affermage de l'aéroport de Morlaix-Ploujean conclue avec la CCI de Morlaix arrive à échéance le 31 décembre 2016,

Considérant que les membres du Conseil de Communauté ont été destinataires du rapport de présentation en annexe de leur convocation,

Considérant que compte tenu de la spécificité de la gestion aéroportuaire, déléguer la gestion de ce service public permet à Morlaix Communauté de s'appuyer sur les compétences techniques et les moyens financiers d'un professionnel, tout en lui permettant de conserver le contrôle de cette gestion,

Considérant que ce mode de gestion permet ainsi de gérer au mieux l'aéroport de Morlaix-Ploujean en assurant un niveau élevé de qualité, de sécurité et de développement,

Considérant que le délégataire se verra ainsi confier l'aménagement, le développement, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et la promotion des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux, et services compris dans le périmètre,

Considérant qu'une durée de quatre ans est envisagée,

Considérant que cette durée, volontairement courte permettra à Morlaix Communauté de mettre en place en parallèle une réflexion stratégique sur le rôle et la place de l'aéroport dans le développement territorial,

Considérant que le périmètre délégué correspond à l'emprise de l'aéroport telle que définie dans la convention conclue avec l'État,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de renouvellement du recours à une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Morlaix-Ploujean,**
- **d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire telles que présentées dans le rapport communiqué au membres du Consiel.**

- d'autoriser le Président à procéder à la publicité de la procédure et au recueil des offres et à négocier avec les candidats dans les conditions prévues à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT,
- d'autoriser le Président à engager tous actes et procédures nécessaires à la passation de la procédure de délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Morlaix-Ploujean.

Ismaël Dupont s'abstiendra par rapport au renouvellement de la DSP - même si cette DSP ne permet apparemment pas à la CCI de faire beaucoup de bénéfices sur la gestion de l'aéroport - n'ayant pas suffisamment d'éléments pour juger du bien fondé de ce renouvellement. Il s'interroge sur la visibilité de Morlaix Communauté sur l'usage à venir de l'aéroport du fait de regroupements de salariés et d'activités à Hop. Beaucoup d'investissements ont été réalisés avec de l'argent public sur cet aéroport pour l'usage de Britair. Supposant que la communauté d'agglomération est en relation avec Hop et la CCI, Ismaël Dupont souhaiterait en savoir davantage sur l'avenir des activités de Hop en Pays de Morlaix.

Jean-Luc Fichet confirme être en contact étroit avec Hop, et que pour l'instant, les services de maintenance et de formation sont maintenus sur le site, avec bon espoir de les conserver, voire de les développer, Morlaix Communauté ayant prévenu Hop que la collectivité serait prête à investir pour une extension de hangar par exemple, afin d'améliorer l'activité de maintenance.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1abstention).

Délibération D16-208

Objet : Approbation du principe sur le recours à une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique communautaire

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

L'Espace aquatique communautaire a ouvert ses portes à l'automne 2008.

La gestion de l'espace aquatique est à l'heure actuelle confiée à l'UCPA dans le cadre d'une convention de délégation de service public arrivant initialement à échéance le 10 mars 2015.

Cette convention a été prolongée par avenant jusqu'au 1^{er} mars 2017.

L'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».

*Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants
et R.1411-1 et suivants,
Vu la convention de délégation de service public par voie d'affermage de l'espace aquatique du
28 février 2008 et ses avenants,
Vu le rapport présentant les modes de gestion et les caractéristiques des prestations que doit
assurer le délégataire conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités
territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace du 13 septembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 19 septembre
2016,
Conformément à ces dispositions, le rapport sur les modes de gestion et les caractéristiques
des prestations que doit assurer le délégataire est communiqué au Conseil de Communauté,
Considérant que la convention de délégation de service public par affermage de l'espace
aquatique communautaire conclue avec l'UCPA arrive à échéance le 10 mars 2017,
Considérant que les membres du Conseil de Communauté ont été destinataires du rapport de
présentation en annexe de leur convocation,
Considérant que la délégation de service public qui permet de faire supporter les risques
techniques et commerciaux à un tiers tout en le responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale
du service public rendu est la solution la plus adaptée à l'objectif d'une gestion rationnelle et
dynamique de l'équipement,
Considérant que le délégataire se verra ainsi confier l'exercice des activités détaillées dans le
rapport (organisation de la baignade publique, accueil des groupes dont les scolaires, activités
aquatiques et autres telles que fitness, cardio-training, ...) et la gestion du service, des locaux
et équipements mis à sa disposition (gestion technique, administrative, financière et
commerciale, entretien courant des locaux, animation, perception des droits d'entrée ...),
Considérant qu'une durée de six ans et dix mois est envisagée,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de renouvellement du recours à une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique communautaire,**
- **d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire telles que présentées dans le rapport joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président à procéder à la publicité de la procédure et au recueil des offres et à négocier avec les candidats dans les conditions prévues à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT,**
- **d'autoriser le Président à engager tous actes et procédures nécessaires à la passation de la procédure de délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de l'espace aquatique communautaire.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

Délibération D16-209

Objet : Choix du prestataire pour le dragage du port de Morlaix

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette

Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon
Plounéour-Menez : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

Le port de Morlaix subit un envasement d'origine terrestre régulier, du fait de sa situation en fond d'estuaire, dans le lit de la rivière de Morlaix. Cet envasement représentant une contrainte pour la navigation dans le bassin à flot, des opérations régulières de dragage sont organisées depuis le début des années 2000.

Le marché de services relatif à ces opérations est arrivé à son terme en avril 2016.

Les modalités techniques mises en œuvre depuis 2011 consistent en un dragage hydraulique, permettant le transport des sédiments par canalisation, puis leur assèchement par géotube, et leur stockage sur le site du Bois Noir.

Ces modalités prennent en compte le contexte urbain du port de Morlaix, font partie des techniques les moins onéreuses, et ont démontré leur efficacité. Il est donc proposé de les reconduire pour la période 2017 – 2020.

Des modifications sont néanmoins apportées au cahier des charges :

- l'intégration de la possibilité d'un dragage mécanique, tel que réalisé au printemps 2016, en cas de sédiments incompatibles avec le dragage hydraulique ;
- l'intégration des opérations annexes : transfert des sédiments asséchés vers les lagunes de stockage, remise en état de la plate-forme de traitement ;
- la suppression des opérations de contrôle bathymétriques avant et après chantier, qui seront désormais réalisées par un autre prestataire que le titulaire du marché de dragage.

Ces opérations ne sauraient répondre à l'ensemble des enjeux complexes – économiques, environnementaux, juridiques, budgétaires – que pose l'envasement du port de Morlaix. Ces derniers seront abordés au sein du schéma directeur Mer et Littoral qui déclinera, en ce domaine, la Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté.

Une consultation a été engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande de quatre ans, sans minimum ni maximum.

La commission d'appel d'offres du 15 septembre 2016 a attribué l'accord-cadre à l'entreprise suivante : Marc SA - 2 rue de Kervézennec - ZI de Kergonan - 29228 Brest cedex 02

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre correspondant,**
- **d'autoriser le Président à signer les éventuelles modifications de l'accord-cadre ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution du contrat et à prononcer son éventuelle résiliation.**

Claude Poder précise que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres, avec les montants suivants : 2,768 M€, 2,245 M€, 1,250 M€ pour l'entreprise Marc.

Guy Penneec souligne que le dragage mécanique expérimenté en 2016 est la chose la plus sensée et la plus pertinente vue depuis son enfance à Morlaix.

Claude Poder répond que les opérations de dragage mécanique ne peuvent se faire que si la granulométrie des sédiments le permet, en l'occurrence cette fois-ci.

Jean-Luc Fichet confirme l'intérêt du dragage mécanique, qui ne peut en effet s'effectuer que dans des conditions précises. Ce ne sera pas le cas à chaque fois, même si on le regrette.

Claude Poder souligne que le montant du marché, qui peut sembler élevé, est exactement le même qu'il y a 4 ans.

Ce sont tout de même des montants énormes pour évacuer des boues du port, remarque Jean-Luc Fichet. Des recherches sont faites pour améliorer le problème, notamment pour trouver de nouveaux emplacements pour les boues évacuées, mais la bonne solution n'est pas encore

trouvée. La seule bonne solution est de traiter l'amont afin qu'il n'y ait pas de vase dans le port. Mais il faudra encore attendre un peu avant d'y arriver, même si Morlaix Communauté en prend les moyens avec les différents dispositifs qui se mettent en route.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-210

Objet : Élaboration du PLU de la commune de Plougasnou - Débat sur le PADD

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

Par délibération du 5 février 2015, le conseil municipal de Plougasnou a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 juillet 2010. Dans un jugement du 12 octobre 2012, le Tribunal Administratif de Rennes avait prononcé une annulation totale du PLU, décision contestée par la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes. La Cour dans son jugement du 7 novembre 2014, a infirmé le premier jugement, remettant donc le PLU de Plougasnou en vigueur, à l'exception de trois secteurs pour lesquels l'annulation est confirmée.

La révision du document a été poursuivie par Morlaix Communauté, devenue compétente en matière de plan locaux d'urbanisme, par délibération du 29 février 2016.

Il convient aujourd'hui de débattre du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) présenté à la population en juin 2016, débattu en séance du conseil municipal de Plougasnou le 30 juin 2016 et présenté aux personnes publiques associées à l'élaboration du document d'urbanisme le 23 septembre 2016.

Considérant que l'article L151-5 du Code de l'urbanisme dispose que le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durable qui définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ; celui-ci fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant que l'article L. 153-12 du même Code prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Considérant que les orientations générales du PADD du futur PLU, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de cinq axes d'aménagement et d'urbanisme, précisés dans le document support joint en annexe, relatif au débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil de Communauté du 3 octobre 2016, à savoir :

Axe 1 : orientations stratégiques en matière de croissance démographique, de programmation d'équipements et de besoins en habitat

- favoriser un retour à la croissance démographique, en permettant l'accueil de nouveaux habitants,
- encourager une production de logements orientée vers les résidences principales permettant l'accueil de jeunes ménages,
- favoriser la mixité sociale, générationnelle et urbaine,
- conforter et étoffer l'offre en équipements de proximité pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures.

Axe 2 : orientations stratégiques en matière d'organisation urbaine, de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain

- repenser le modèle de développement urbain en réduisant la consommation d'espace et en luttant contre l'étalement urbain dans le respect de la réglementation et du SCOT de Morlaix Communauté
- conforter l'urbanisation de l'agglomération du bourg
- structurer et densifier de manière raisonnée l'urbanisation au sein des villages littoraux
- permettre des évolutions limitées des constructions au sein de l'espace rural

Axe 3 : orientations en matière de développement économique et de vocation maritime

- aménager l'espace portuaire à l'ouest de l'anse de Primel et permettre le développement d'activités économiques existantes,
- préserver l'activité agricole et les espaces de production,
- pérenniser et conforter les espaces de production ostréicole situées dans l'anse de Térénez,
- renforcer l'attractivité commerciale de l'agglomération du bourg et des villages,
- permettre l'extension mesurée de la zone d'activités économiques de Kervescontou,
- favoriser le développement des activités touristiques et de loisirs,
- permettre l'évolution des locaux artisanaux et commerciaux situés au sein de l'espace rural,
- assurer le développement des communications numériques.

Axe 4 : orientations en matière de déplacement et de transport

- assurer une meilleure desserte routière du territoire vers les principaux pôles urbains et vers la RN12,
- promouvoir un réseau viaire hiérarchisé en fonction des intérêts économiques, touristiques et résidentiels et équilibré au sein des principaux pôles urbains du territoire,
- développer l'offre de transport collectif,
- assurer un maillage de cheminements doux cohérent et équilibré sur l'ensemble du territoire.

Axe 5 : orientations en matière de protection des espaces naturels et agricoles, de protection des continuités écologiques et de valorisation des ressources

- identifier et préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité dans le cadre de la trame verte et bleue,
- valoriser les ressources et favoriser les énergies renouvelables,
- préserver et valoriser le patrimoine architectural des pôles urbains et de l'espace rural,
- prévenir les risques d'inondation par submersion marine et par ruissellement dans les espaces urbanisés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 151-5 et L. 153.12,

Vu la délibération du conseil municipal de Plougasnou n°D201505022 du 5 février 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du conseil municipal de Plougasnou du 14 janvier 2016 donnant son accord à Morlaix Communauté afin de poursuivre et achever la procédure d'élaboration engagée par la commune,

Vu la délibération D16-029 du 29 février 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la poursuite de la procédure de révision du document d'urbanisme de Plougasnou,

Vu le débat organisé lors de la séance de conseil municipal de Plougasnou le 30 juin 2016,

*Vu l'avis de la commission Aménagement de l'espace du 30 août 2016,
Vu le compte rendu de la réunion des personnes publiques associées organisée par Morlaix
Communauté le 23 septembre 2016,
Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,
Considérant que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de
Plougasnou et à Morlaix Communauté,*

*Yvon Le Cousse précise qu'en matière d'organisation urbaine, un objectif est de réduire la
consommation d'espaces agricoles affectés à l'urbanisation (26 ha en 10 ans, malgré la perte
de population) en visant un objectif de 16 ha à 10 ans, avec une densification diversifiée selon
les zones urbaines.*

Le Conseil de Communauté :

- **en a débattu,**
- **a pris acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du projet
d'aménagement et de développement durable proposées dans le cadre de la
révision du plan local d'urbanisme de la commune de Plougasnou.**

Délibération D16-211

Objet : Approbation de la révision allégée du PLU de la commune de Morlaix

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneç

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

Par délibération D16-082 du 21 mars 2016, le Conseil de Communauté a dressé le bilan de la concertation avant d'arrêter le projet de révision allégée du PLU de Morlaix pour le soumettre à l'examen conjoint de personnes publiques associées puis à l'enquête publique.

L'objectif de la révision allégée est de permettre la réalisation du projet, tout en favorisant un aménagement optimisé et qualitatif du parc d'activités, en dérogeant aux dispositions de l'article 52 de la loi n°95-101 du 5 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite Loi Barnier, codifié à l'article L. 111-6 du Code de l'urbanisme.

Les dispositions de cet article visent à promouvoir un urbanisme de qualité en entrée de ville. Elles imposent un recul inconstructible de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des routes express, sauf à ce que le PLU fixe des règles compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

L'évolution du PLU ainsi envisagée consiste donc à réduire une protection sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il convient aujourd'hui de se prononcer définitivement sur le projet de révision allégée en tirant le bilan d'une enquête publique qui, finalement ne conduit qu'à de légers ajustements ou à des éclaircissements des différents documents.

La prise en compte des avis des personnes publiques associées et le déroulement de l'enquête publique

Le projet de révision allégé du PLU a été soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées lors d'une rencontre qui s'est tenue à Morlaix Communauté le 24 mars 2016.

D'une manière générale, les personnes publiques associées ont émis un avis explicitement favorable au projet porté par Morlaix Communauté et aux mesures envisagées pour compenser la réduction du recul prévu par la loi dite loi Barnier. Certaines observations ou remarques permettent d'améliorer et de sécuriser la procédure engagée par la collectivité.

L'ensemble de ces avis a été consigné dans un compte rendu et versé au dossier d'enquête publique. De même, l'actualisation de l'évaluation environnementale accompagnant cette révision allégée a été soumise à l'autorité environnementale et son avis a été inclus au dossier d'enquête qui s'est déroulée du 20 juin 2016 au 20 juillet 2016.

Prescrite par un arrêté du 30 mai 2016 et conduite par Monsieur Stervinou, cette enquête a donné lieu à trois permanences au siège de Morlaix Communauté. Durant ces permanences, une seule personne est intervenue pour consigner une observation dans le registre sans rapport avec l'objet de l'enquête.

Sur le fond du dossier, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable au projet de réduction de recul « loi Barnier » à 35m de la RN12. En effet, il considère que cette diminution est « souhaitable, voire nécessaire pour la réalisation du parc d'activités économique attractif présentant une vitrine de tout premier ordre sur la RN12 en entrée d'agglomération ». Il ajoute que « la nouvelle configuration du parc d'activités sera harmonieusement équilibrée » et s'organisera « sans aggravations des nuisances ».

Au-delà des remarques de fond, l'ensemble des avis a été rapporté dans un tableau de synthèse qui reprend l'ensemble des avis et les remarques sur le projet, l'appréciation du commissaire-enquêteur ainsi que la position motivée apportée par Morlaix Communauté.

Approbation de la révision allégée

Pour satisfaire aux observations des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale, reprises dans les conclusions du commissaire-enquêteur, Morlaix Communauté a ajusté l'ensemble des documents composant le dossier de PLU de Morlaix.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 123-6 à L. 123.13,

Vu la délibération du conseil municipal de Morlaix du 19 février 2014 portant approbation du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal de Morlaix du 5 mars 2015 prescrivant la révision allégée du PLU sur le secteur 1AUi de Kergariou,

Vu la délibération du conseil municipal de Morlaix du 5 novembre 2015 prescrivant de nouveau la révision allégée du PLU sur les secteurs 1AUi et Ue de Kergariou, et définissant les modalités de concertation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du conseil municipal de Morlaix du 17 décembre 2015 donnant l'accord à la poursuite de la procédure de révision allégée du PLU par Morlaix Communauté,

Vu la délibération D15-225 21 décembre 2015, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé l'achèvement de la révision allégée du PLU de Morlaix,

Vu la délibération D16-082 du 21 mars 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le bilan de la concertation et a porté arrêt du projet de révision allégée,

Vu l'arrêté du Président A16-116 du 30 mai 2016 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée du PLU de Morlaix,

Vu les avis des personnes publiques associées et les observations du public portées au registre,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 30 août 2016,

Considérant que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en mairie et à Morlaix Communauté puis l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Morlaix.

Yvon Le Cousse précise que la révision du PLU permettra de faire passer la part inconstructible de 100 m à 35 m le long de la voie express.

Bernard Guilcher précise qu'il y avait d'un côté les 100 m de la loi Barnier, de l'autre les radio-fréquences. La zone de Kergariou était de plus en plus réduite. Cette décision élargit la zone d'activités et permet un meilleur aménagement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération D16-212

Objet : Implantation d'un transformateur et renforcement électrique - ZA des Ajoncs à Taulé

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Iriren **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, ERDF (ENEDIS) a missionné le bureau d'études STEPP de Lampaul-Guimiliau pour le renforcement de la ZAE des Ajoncs.

Pour ERDF, il s'agissait initialement d'assurer la capacité de son réseau pour éventuellement recevoir la production d'une usine de méthanisation à proximité de la déchèterie actuelle. Il est prévu la pose d'un transformateur de grande capacité (400 Kva) ainsi que deux armoires de comptage et la reprise de l'ensemble du réseau Haute Tension sous voirie sur près de 450 mètres linéaires.

Morlaix Communauté a informé l'opérateur de l'extension de la ZAE des Ajoncs par l'aménagement d'un espace d'environ 7 hectares. Sur la base du principe d'aménagement défini dans le dossier de demande de dérogation à la « loi Barnier », l'opérateur a repositionné son poste de transformation. Enedis ajuste également son étude d'alimentation pour prendre en compte les besoins des futurs usagers de la ZAE.

En tout état de cause, l'installation du poste de transformation et ses accessoires seront implantés sur une partie de la parcelle cadastrée F n°1322 appartenant à Morlaix Communauté. Il est donc nécessaire d'autoriser Enedis à occuper le terrain sur lequel sera installé le poste de transformation et ses accessoires pour une superficie d'environ 25m².

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver l'implantation d'un poste de transformation et de ses accessoires sur la parcelle cadastrée F n°1322, située ZA des Ajoncs à Taulé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec Enedis.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

Délibération D16-213

Objet : Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneç

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

Dans le prolongement de l'adoption en février 2016 du Projet de Territoire « Trajectoire 2025 » dans lequel l'emploi figure comme l'une des principales priorités, Morlaix Communauté souhaite soutenir les entreprises qui continuent à investir et à recruter afin d'améliorer leur compétitivité, dans une conjoncture exigeante et dans une période de mutation économique.

La loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux EPCI une compétence exclusive et de plein droit en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. Morlaix Communauté souhaite mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises, afin de favoriser l'ancrage territorial des entreprises dans le territoire en allégeant le coût des investissements immobiliers, de permettre aux entreprises (tout particulièrement les TPE / PME) en développement sur le territoire communautaire, de réserver leurs capacités financières à la création d'emplois, à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

Ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec les outils déjà développés sur le territoire (offre foncière, offre immobilière, prêts d'honneur (création/reprise/développement) Initiative Pays de Morlaix, autres dispositifs communautaires (ACMR, JA, projets labellisés, etc).

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises inscrites au RCS ou RM,• Sociétés de crédit-bail et organismes habilités par les textes à intervenir comme relais pour céder ou louer le bâtiment objet du programme,• Sociétés de portage immobilier existantes intervenant dans le montage juridique de l'opération. <p>Dans le cas d'un investissement réalisé par une SCI, l'aide ne peut être accordée que si l'actionariat de la SCI est lié à l'entreprise et fera l'objet d'une convention tripartite.</p> <p>Création/Reprise ou extension d'activité économiques</p>
	<p>Relevant des secteurs d'activités suivants (hors activités écartées par la réglementation européenne)</p> <ul style="list-style-type: none">• Industrie,• Services aux entreprises (moins de 50 % du CA doit être réalisé auprès des particuliers) dont transport, logistique• Artisanat de production, BTP <p>Sont exclues du dispositif : les entreprises du commerce, agriculture, services aux</p>

	particuliers, tourisme, promotion immobilière.					
Nature de l'aide	L'aide revêt la forme d'une subvention.					
Localisation des projets	Sur le territoire communautaire, zonages à vocation économique Est exclue : la construction de bâtiment sur une parcelle à proximité de l'habitation du (des) responsable(s) de l'entreprise					
Assiette des dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses de nature immobilière comprenant les frais annexes (honoraires d'architectes, bureau de contrôle technique, VRD, etc) Acquisition de terrains aménagés si projet implanté au sein d'une ZAE située sur une commune non traversée par une voie express Travaux de construction, d'acquisition, d'extension de bâtiments Travaux de restructuration interne, liés à un changement de métier ou l'amélioration de conditions de travail 					
Montant, intensité de l'aide	Afin de bénéficier de cette aide, les entreprises présentent un programme de développement à trois ans et devront répondre aux conditions d'investissements et de créations d'emplois suivantes :					
	Nature de l'entreprise ¹ (effectif/chiffres d'affaires)	Investissement immobilier minimal	Créations d'emplois minimum (en CDI, temps plein) hors gérant	Taux d'intervention Morlaix Communauté maximum	Aide plafonnée	Aide majorée plafonnée si friches / bâtiment DD
	Très petites entreprises (<10 / ≤ 2M€)	50 K€ HT	1 emploi	20 %	20 K€	30 K€
	Petites entreprises (<50 / ≤ 10 M€)	75 K€ HT	2 emplois	20 %	25 K€	40 K€
	Moyennes entreprises (< 250 / ≤ 50 M€)	100 K€ HT	3 emplois	10 %	30 K€	60 K€
	Grandes entreprises	1 000 K€ HT	5 emplois	5 %	150 K€	
L'aide de Morlaix Communauté est modulable pour tenir compte des règles générales de plafonnement et des modalités d'intervention des autres co-financeurs.						
Procédure	<p>1. Lettre d'intention type (A) antérieure à la réalisation du projet</p> <p>Un dossier économique et financier à constituer, avec l'appui de la structure d'accompagnement désignée (ex : consulaires, URSCOP...), qui est à déposer dans un délai de 6 mois suivant l'accusé de réception de la lettre d'intention.</p> <p><i>Dépôt de la demande : M. Le Président de Morlaix Communauté, Pôle Développement économique, tourisme 2b, voie d'accès au port 29600 MORLAIX Cedex</i></p> <p>2. L'attribution des aides communautaires n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant de l'intérêt et la viabilité économique du projet (aspect comptable, commercial, ressources humaines...), la situation financière saine de l'entreprise, du respect du cadre communautaire des aides publiques (règles de cumul). De même, le demandeur doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales pour bénéficier de l'aide communautaire. L'incitativité de l'aide doit être avérée (recours à des financements bancaires, etc).</p>					
Modalités de versement de l'aide	<p>Après délibération favorable de l'instance communautaire, le représentant légal de l'entreprise bénéficiaire signe une <u>convention d'attribution de l'aide</u> avec Morlaix Communauté fixant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les obligations des parties, Les conditions de versement et de remboursement. Les modalités de suivi de l'entreprise durant le programme de développement <p>Dans le cas d'un investissement réalisé par une SCI, l'aide ne peut être accordée que si l'actionnariat de la SCI est lié à l'entreprise et fera l'objet d'une convention tripartite.</p> <p>L'entreprise s'engage à rembourser tout ou partie de l'aide si :</p>					

1 Définition des entreprises, recommandation européenne 2003/361/CE (selon effectif, CA annuel, Total bilan annuel)

	<ul style="list-style-type: none"> • Elle transfère son activité en dehors du périmètre de la Communauté, dans une période de 5 ans pour les TPE et de 10 ans pour les Grandes Entreprises après obtention de l'aide (date de signature de la convention) • Les engagements (investissements, créations d'emplois) ne sont pas respectés par l'entreprise bénéficiaire de l'aide. • Chaque emploi créé grâce à l'investissement est maintenu dans la zone considérée pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date à laquelle le poste a été pourvu pour la première fois, ou de trois ans dans le cas des PME. <p>Délai pour solliciter une nouvelle subvention : 3 ans</p>
Durée de mise en œuvre du régime	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation sur 3 années (de 2017 à 2019), avec un bilan annuel • Bilan global durant le 1^{er} semestre 2020
Moyens et méthodologie prévus pour l'évaluation du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête annuelle auprès des entreprises soutenues durant la durée du programme • Rencontre bilan entre le bénéficiaire, Morlaix Communauté et la structure d'accompagnement désignée, au terme du programme de développement (à 3 ans) • Réponse à l'enquête annuelle, transmise par la Région Bretagne à destination de la Commission Européenne, des aides et régimes d'aides publiques aux entreprises mise en œuvre par les collectivités territoriales

Vu le dispositif d'aide pris en application du régime d'aides exempté n°SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le dispositif d'aide pris en application du régime cadre exempté n°SA.39252, relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le règlement de minimis n°1407/2013 adopté par la Commission européenne le 18 décembre 2013,

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1511-3 et L 5211-10,

Vu le Schéma de Développement économique adopté en septembre 2010,

Vu le Projet de Territoire « Trajectoire 2025 » adopté le 29 février 2016, Partie 2,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, fonction90, nature 2042,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises,**
- **d'approuver les critères d'éligibilité présentés,**
- **de donner délégation au Bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises jusqu'à 60 000 € par bénéficiaire, sachant que le délai pour solliciter une nouvelle subvention est de trois ans,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision.**

Ismaël Dupont ne comprend pas la référence à une subvention de 60 000 € en fin de délibération alors que son montant peut aller jusqu'à 150 000 € et s'interroge sur la capacité de contrôler l'usage qui sera fait des subventions. Les entreprises vont-elles bien créer des emplois durables, de façon proportionnée aux montants ? Quels seront les moyens de faire revenir la subvention si les engagements ne sont pas tenus ?

Thierry Piriou répond qu'il est proposé que les subventions d'un montant de 60 000 € ou moins soient attribuées par le Bureau communautaire ; au-delà, elles feront l'objet d'une validation par le conseil communautaire. Par ailleurs sont prévues des rencontres avec les opérateurs pour mettre en œuvre le dispositif et s'assurer du bon développement du projet, du montant des investissements et du nombre d'emplois créés. Mais il est vrai qu'il est compliqué d'aller

rechercher une subvention attribuée. Le dispositif prévoit cependant un versement en trois fois, la création d'emplois validant le versement total, à terme, de la subvention.

Yvon Hervé lit que cela ne concerne que des projets liés à des zones d'activités économiques, donc portés par la communauté.

Très rapidement, le développement économique sera communautaire, répond M. Piriou.

Yvon Hervé prend le cas d'une petite entreprise de maçonnerie de deux personnes, installée dans une location. Si elle souhaite s'installer dans un bourg, sera-t-elle subventionnée ?

Un artisan pourra construire sur un terrain particulier, mais n'aura pas d'aide, confirme Thierry Piriou.

Jean-Luc Fichet répond que l'on définit ici la règle générale, sur des zones économiques aménagées et pense, à titre personnel, que si un artisan crée un emploi et construit un bâtiment sur sa commune, il peut monter un dossier : il y a de fortes chances que le conseil communautaire décide de l'accompagner.

Tout le monde ne peut pas être en zone d'activités économiques, souligne Yvon Hervé, ce qui génère des injustices.

On sait qu'en termes d'avenir et de services, l'aménagement, c'est mieux dans les zones, répond Jean-Luc Fichet. Mais dans quelques cas, le dossier sera probablement étudié.

Thierry Piriou considère que rédigé tel qu'il est, le dispositif ne le permet pas aujourd'hui. Cependant, le pôle économique est à l'écoute de tous les projets qui se présentent, et il peut évidemment y avoir des discussions.

Solange Creignou s'interroge sur une disposition disant que toute commune traversée par la voie express n'est aujourd'hui pas éligible : Morlaix, Saint-Marin-des-Champs, Sainte-Sève...

Thierry Piriou répond que la mention signifie que le coût du foncier n'est pas pris en compte dans le montant des investissements qui eux sont potentiellement subventionnables. Le foncier est sorti de l'assiette. Il faut peut-être revoir cette rédaction.

Clotilde Berthemet regrette que le tourisme, secteur économique porteur que la communauté essaie de développer, ne soit pas inclus dans le dispositif. C'est dommage, car il manque souvent de subventions.

Jean-Luc Fichet précise qu'il faut comprendre qu'on est là dans le cadre des accords passés par Morlaix Communauté avec la Région, aujourd'hui totalement compétente en ce domaine. Les pistes d'action se réduisent. Le Département n'interviendra plus du tout en matière économique. Il reste à Morlaix Communauté à définir ses politiques, mais sans pouvoir faire ce qu'elle veut, et ne peut donner des subventions qui pourraient être réclamées après. Il s'agit bien là de l'aide à l'immobilier d'entreprises. D'autres subventions existent sur d'autres dispositifs, d'où l'exclusion de certains secteurs d'activités. C'est un dispositif de règle générale. Ensuite, comment ne pas être attentif à une entreprise, quelle qu'elle soit, qui exprime un besoin, sur une commune qui n'a pas de zone économique ? Un emploi, c'est un emploi. L'idée du dispositif est quand même d'encourager l'évolution des entreprises et la création d'emplois.

Joëlle Huon précise que la loi NOTRe transfère la compétence économique aux communautés de communes et d'agglomération et à la Région. Le Département avait un dispositif pour le patrimoine immobilier en zone. Selon ce que Joëlle Huon a compris en commission économique, l'idée était de retrouver ce dispositif qui existait au niveau départemental pour accompagner les entreprises de Morlaix Communauté.

C'est tout à fait ça, confirme Thierry Piriou. Le dispositif a été présenté aux instances départementales et régionales, et validé sur le principe, en accord avec les orientations proposées aujourd'hui par la Région.

Yves Moisan signale que le Département et la Région accompagnent aujourd'hui les porteurs de projets touristiques. Cette compétence qui reste partagée explique que le tourisme n'apparaît pas dans ce dispositif. Si demain le Département devait se désengager, Morlaix Communauté se poserait évidemment la question de conforter quelque chose qui ne serait plus porté par le Département.

Hervé Richard constate que malgré des critères clairs et bien définis, on parle déjà de dérogation pour un artisan qui s'installerait en dehors d'une zone. Il pense que si des critères sont mis en place, c'est pour qu'ils soient respectés.

Jean-Luc Fichet reconnaît que Hervé Richard a raison, mais Morlaix Communauté a une capacité à édicter des règles générales, comme à s'interroger sur des cas particuliers. C'est le pouvoir des politiques que de considérer un dossier, dans l'esprit général de la loi, et de voir si

une aide peut être apportée, car il y a de l'emploi en jeu. On s'en tient a priori à la règle générale, mais il y aura des débats. Ce n'est pas exclu, des dossiers sont régulièrement étudiés ainsi dans d'autres domaines.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

Délibération D16-214

Objet : Participation au financement sites pilotes axe 3 Bretagne Très Haut Débit - Zone de Langolvas à Garlan

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

Lors du comité syndical du 4 mars 2016, Mégalis Bretagne a adopté la mise en œuvre de l'axe 3 de la feuille de route du projet Bretagne Très Haut Débit. Cet axe appelé « économie-connaissance-services » vise à garantir le raccordement à un réseau à très haut débit des entités économiques, des établissements d'enseignement et de recherche, et des services publics.

Afin de progresser dans la compréhension des besoins et des réponses à mettre en place, les élus du Comité syndical ont retenu le principe de lancer, en 2016, cinq sites pilotes à titre expérimental pour que le dispositif soit opérationnel à partir de 2017.

Ces sites ont été choisis par les membres de la Commission Commercialisation, Exploitation et Cohérence Régionale des Déploiements de Mégalis Bretagne, à savoir les représentants des Départements et de la Région.

Pour le Département du Finistère, le site de la ZAE de Langolvas en Garlan a été retenu. Cette zone connaît une mauvaise connexion à internet. La société A L'aise Breizh a souvent fait part aux collectivités de difficultés d'accès à internet pour ses besoins d'échanges. La société a essayé plusieurs solutions sur différentes technologies mais aucune ne l'a complètement satisfaite en termes de qualité de service. Elle a étudié une solution sur fibre avec Orange. La solution proposée était de 1 500 € par mois et 9 000 € de frais d'accès pour une offre à 4 M sur fibre, soit un coût de 63 000 € sur 3 ans. D'autres établissements ont des besoins comme le Parc de Lango, Le Friant publicités, L'Eleouet,

Une étude technique et financière préalable a été réalisée. Le coût total de l'opération de déploiement de la boucle locale optique anticipée pour les sites prioritaires (axe 3) s'élève à 173 887 € HT. La participation de Morlaix Communauté est de 114 434,30 € (dont 69 793,10 € seront déduits de sa participation lors de la construction de la future zone complète FttH).

Ces estimations ne tiennent pas compte des subventions éventuelles de l'Europe et de l'État.

En l'état actuel il paraît prudent de ne pas faire figurer ces fonds pour des raisons d'éligibilité incertaine et sans doute à un niveau très modeste pour le FSN.

Vu la délibération D13-042 du 25 mars 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la territorialisation des déploiements du projet Bretagne THD,

Vu le projet de territoire « Trajectoire 2025 » adopté en février 2016 - Axe1 Priorité 4,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, fonction90, nature 2042,

Afin de lancer les négociations techniques et commerciales avec l'exploitant du réseau THD Bretagne et les opérateurs qui pourraient proposer des offres aux utilisateurs finaux, il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'opération de déploiement de la boucle locale optique anticipée au titre des sites prioritaires de l'axe 3 du projet B THD (1^{ère} phase 2014/2018) sur la zone d'activité de Langolvas en Garlan,**
- **d'approuver la participation financière de Morlaix Communauté pour un montant prévisionnel de 114 434,30 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de co-financement avec Mégalis Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère.**

Jean-Michel Parcheminal souhaiterait une information plus globale sur le projet Mégalis. Plusieurs vagues ont été annoncées il y a plusieurs mois, notamment sur le principe d'une prise en zone rurale pour une prise en zone urbaine. Le sud du territoire était prévu. Ce déploiement annoncé tient-il toujours, ayant lu dans la presse qu'il y avait quelques problèmes ?

Aujourd'hui, les échéances sont tenues, affirme Jean-Luc Fichet. Plounéour-Ménez fera partie des premiers secteurs desservis en très haut débit, en 2018 normalement. Il n'y pas de retard. Ce qui se passe sur la zone de Langolvas illustre ce qui a été dit à propos de l'immobilier d'entreprise : il y a une vraie urgence à apporter du très haut débit sur la zone de Langolvas, pour les entreprises et le site de Langolvas. La Région a accepté le principe d'une expérimentation, sachant que la communauté d'agglomération va financer de façon conséquente l'opération et sera remboursée au moment où était initialement prévu ce déploiement. On déroule du câble actuellement à Morlaix Communauté, un des premiers territoires à être desservis. Mais l'arrivée du câble sur une commune ne dit pas qu'il n'y a plus qu'à se brancher. Après, il y a tout le chevelu à créer pour aller jusqu'aux maisons, aux hôpitaux, etc. C'est un travail conséquent. Le goulot d'étranglement, ce sont les travaux publics, même si 500 emplois ont été créés par Orange. Mais on peut être rassuré sur l'avancement du très haut débit.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-215

Objet : CAE29 (Chrysalide) - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2016

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : Botsorhel : Valérie Le Denn Carantec : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet Garlan : Joseph Irrien Guerlesquin : Gildas Juiff Guimaëc : Pierre Le Goff Henvic : Christophe Micheau Lanmeur : Jean-Luc Fichet Lannéanou : Michèle Beuzit Le Cloître Saint-Thégonnec : Véronique Pereira Le Ponthou : Pierre-Yves Minec Locquéanolé : Guy Pouliquen Morlaix : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont Pleyber-Christ : Thierry Piriou, Martine Dilasser Plouégat-Moysan : François Giroto Plouezoc'h : Yves Moisan Plougasnou : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres Plougonven : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret Plouigneau : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon Plounéour-Ménez : Jean-Michel Parcheminal Plourin-lès-Morlaix : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier Saint-Jean-du-Doigt : Maryse Tocquer Saint-Martin-des-Champs : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer Saint-Thégonnec Loc-Éguiner : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec Sainte-Sève : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon,

Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** :Martine Dilasser

Une CAE (Coopération d'Activités et d'Emplois reconnue par la loi ESS du 31/07/14) a la particularité d'accompagner et d'héberger sur les plans juridique, fiscal, social et comptable, des entrepreneurs(es) qui souhaitent développer une activité économique. Elle propose un accompagnement individuel et collectif au développement des projets, avec un statut d'entrepreneur(se) salarié(e). C'est une alternative à entrepreneuriat individuel.

La CAE 29, dont le siège social est à Quimper, accueille des entrepreneurs(es) de métiers très divers :

- prestations de services aux particuliers et aux entreprises ou des activités de production et de négoce (Chrysalide),
- activités de services à la personne (Coop domi ouest),
- métiers relevant des arts plastiques et graphiques, du design, de l'audiovisuel, de l'édition, du spectacle vivant (Artenréel)
- métiers du bâtiment (Penn ar Bat).

Elle intervient sur trois sites dans le Finistère : Quimper, Brest et Morlaix avec neuf intervenants, soit 7,80 équivalents temps plein qui accompagnent les porteurs de projets.

La CAE29 a un modèle économique mixte fait d'une part, d'autofinancement grâce à un pourcentage pris sur le chiffre d'affaires des entrepreneurs hébergés et à des prestations que la SCOP effectue vers l'extérieur, et d'autre part, des financements de l'Europe, l'État, des collectivités locales.

Les événements importants en 2015 ont été les suivants :

- + 17 % du chiffre d'affaires réalisés par les entrepreneurs par rapport à 2014,
- + 15 % du nombre d'entrepreneurs(es) accompagnés(ées) au cours de l'année (+31)

L'intervention de Chrysalide sur le territoire de Morlaix Communauté :

La CAE 29 est locataire à la Tannerie à Plourin-lès-Morlaix et est membre de l'ADESS du Pays de Morlaix. Elle y fait plusieurs permanences par mois (2 au minimum – informations collectives, entretiens et ateliers) et des permanences ponctuelles en fonction de la demande. Elle a également participé au Forum Création Reprise organisé par la CCI de Morlaix en 2015.

	Nombre de porteurs de projets			Observations
	2013	2014	2015	
Accueillis (information collective)	17	26	28	+ 64 % par rapport à 2013
Entrées			6	Exemples d'activités : infographiste / Réalisation de film, documentaire, court-métrage, clip vidéo / atelier boutique de couture / etc
Accompagnés	12	14	21	Répartition par secteur d'activité : - 76 % services aux entreprises et particuliers (traduction, interprète / architecture d'intérieur, graphisme / infographiste / atelier boutique couture, retouche, création, customisation, etc) - 14 % artisanat (céramiste / styliste, illustratrice, modéliste / fabrication de yaourts de céréales...)
Sortis de la CAE	/	4	5	- 1 sortie « création indépendant », [activité : production de légumes et traiteur (vente sur les marchés)] - 2 sorties « raisons autres » - 2 sorties « non viables » activité non viable

Le budget prévisionnel est présenté ci-après.

CHARGES	2016	PRODUITS	2016
Achats	20 800 €	Autofinancement	172 000 €
Prestations	12 000 €	Prestations des entrepreneurs	163 000 €
Achats fournitures bureau, petits équipements	6 300 €	Prestations de la structure	9 000 €
Achats fournitures non stockables	2 500 €		
		Subventions	238 000 €
Services extérieurs	60 900 €	Fonds Social Européen (FSE)	46 000 €
Locations immobilières	32 200 €	Etat/DRTEFP/CPER/CPE	0 €
Locations mobilières	3 000 €	Conseil Régional	38 000 €
Entretien et réparations, maintenance	13 500 €	CG29 éco	15 000 €
Assurances	8 850 €	CG29 insertion	95 000 €
Documentation, abonnements	850 €	Fonds de confiance	
Divers	2 500 €	CG B612	
		Fonds propres Chrysalide	
Autres services extérieurs	56 250 €	EPCI	31 000 €
Intermédiaires et honoraires	4 800 €	BMO	15 000 €
Publicité, relations publiques	1 900 €	Quimper Communauté	12 000 €
Déplacements, réceptions	30 500 €	Morlaix Communauté	4 000 €
Frais postaux	9 000 €	Cotisations entrepreneurs	13 000 €
Cotisations	8 550 €		
Services bancaires	1 500 €		
Impôts et taxes	90 €		
Charges de gestion	200 €		
Charges financières	375 €	Produits financiers	4 127 €
Salaires	281 300 €	Produits exceptionnels	10 768 €
		Produits divers	10 768 €
Dotation aux amortissements et aux provisions	4 980 €		
TOTAL Charges	424 895 €	TOTAL Produits	424 895 €

Évolution importante sur le plan juridique en 2016 avec la transformation de la SCOP CAE29 (Chrysalide) en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) liée la mise en œuvre de la loi ESS notamment et la volonté de se structurer en grappe d'entreprises entre les entités internes (ex : Laboscop, Coop&Com, etc) et externes (collectivités, partenaires).

Vu le Schéma de Développement Économique du 20 septembre 2010, orientations fondamentales « Aider à la création et à la pérennité des entreprises », « Accompagner l'économie sociale et solidaire »,

Vu le Projet de Territoire adopté le 29 février 2016, Partie 2, Priorité 11 « Inventer de nouvelles économies »,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, fonction 90, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la CAE29 (Chrysalide), au titre de l'année 2016.

Thierry Piriou signale dans sa présentation que le modèle économique et la proportion entre les fonds publics engagés et la participation des entrepreneurs a fait l'objet de discussions en commission.

Marlène Tilly reprend ce qu'elle a dit en commission : dans le cadre contraint des financements publics, ce modèle d'économie mixte où les subventions représentent plus de la moitié du budget ne la convainc pas. Peut-être que l'année prochaine, le nombre d'emplois créés par les entreprises aidées - et non pas par la coopérative - la fera voter pour.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (4 abstentions).

Délibération D16-216

Objet : Maison Penanault – Conventionnement avec le Pays d'Art et d'Histoire

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Était absente excusée : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser

En 2006, le Pays de Morlaix a obtenu le label national « Pays d'Art et d'Histoire ». Dans le cadre de ce label, le Pays de Morlaix et Morlaix Communauté ont mis en place le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) de la Maison Penanault, inaugurée en décembre 2014.

Le CIAP est un équipement culturel et touristique qui a pour fonction de valoriser les ressources architecturales et patrimoniales du territoire. Le Pays de Morlaix et Morlaix Communauté collaborent à la promotion et l'animation de ce lieu.

Dans ce but, il est proposé la mise en place d'une convention afin de définir les conditions et les modalités de collaboration entre partenaires dans le cadre du fonctionnement du CIAP (visites guidées, animations, expositions...).

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,

Il est proposé au Conseil de communauté :

- **d'approuver la convention de partenariat, avec le Pays de Morlaix (Pays d'Art et d'Histoire),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

Délibération D16-217

Objet : Attribution d'une subvention au Pays d'Art et d'Histoire

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** :

Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder, Françoise Barbier
Saint-Jean-du-Doigt : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge
Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec
Sainte-Sève : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le
Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira
Plouégat-Guerrand : Christian Le Manach à Guy Penneç

Étaient absents excusés : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner : Solange Creignou

Le Pays de Morlaix a été le premier pays de Bretagne à obtenir le label Pays d'art et d'histoire (2006). Il est porté par le Pays de Morlaix. « *Cette labellisation traduit une forte volonté de mettre en valeur un territoire riche de sa diversité qui s'appuie sur une identité se déclinant autour de trois piliers : le sacré, la mer et la terre. Le Pays de Morlaix mène une politique active en matière de valorisation du patrimoine puisqu'il bénéficie de l'appellation « Pôle d'Économie du Patrimoine » depuis 2002.* » (source : site internet du Pays de Morlaix).

Depuis mars 2007, Loïc Quémener intervient en tant qu'animateur du patrimoine au sein du PAH. Il est pris en charge depuis janvier 2012 par la communauté de communes du Pays Léonard (statut fonction publique territoriale) et mis à disposition du Pays de Morlaix. Il est accompagné par des guides conférenciers qui réalisent différentes visites guidées autour des publics suivants :

- touristes (visites guidées individuelles des offices de tourisme),
- habitants,
- scolaires,
- groupes...

Associé à la création du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) installé dans la Maison Penanault rénovée, Loïc Quémener travaille en collaboration avec le médiateur culturel recruté au sein du pôle Développement économique, tourisme et patrimoine pour assurer le fonctionnement du lieu et la mise en place de diverses actions (ateliers pédagogiques, expositions temporaires, animations, visites guidées...).

Depuis 2012, le PAH réunit un comité de pilotage regroupant les financeurs (communautés d'agglomération et de communes ainsi que les offices de tourisme) afin d'organiser la concertation autour d'actions.

Deux thématiques majeures ont été identifiées pour les prochaines années :

- les enclos paroissiaux,
- le patrimoine maritime. Ce projet a conduit au recrutement d'un chargé de mission pour une durée d'un an dans le cadre de l'appel à projet « inventaire du patrimoine maritime » lancé par la Région. En 2016, le recensement sera achevé. Les thématiques d'étude seront dégagées. Pour la valorisation de l'inventaire des produits d'interprétation pour le public local et touristique seront développés.

Le financement

Depuis 2006, les actions du PAH ont été successivement cofinancées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans un premier temps et conjointement, dans un second temps, par l'État et la Région.

Ces financements ayant pris fin en 2011, le Pays de Morlaix a créé un budget annexe pour le PAH permettant de le pérenniser. Il est proposé aux communautés de communes et d'agglomération (Pays Léonard, Pays de Landivisiau, Baie du Kernic, Morlaix Communauté) de cofinancer l'outil afin de le pérenniser. La contribution de chacun est fixée au prorata du nombre d'habitants. Un co-financement DRAC de 15 000 € est maintenu pour les services éducatifs et de la Région au titre de l'inventaire du patrimoine maritime à hauteur de 15 000 €.

Le budget de fonctionnement 2016 du PAH, joint en annexe, s'élève à 107 630 €. Les subventions d'exploitation de l'État (15 000 €), de la Région (15 000 €) et des EPCI du Pays de Morlaix sont prévues à hauteur de 91 700 €.

Il est proposé à Morlaix Communauté de contribuer au budget du Pays d'Art et d'Histoire à hauteur de 30 850 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 95, nature 6281,*

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur :

- **l'attribution d'une subvention de 30 850 € au GIP Pays de Morlaix au titre du fonctionnement 2016 du Pays d'Art et d'Histoire,**
- **l'autorisation au Président ou à son représentant, de signer la convention de financement.**

Annie Piriou, qui s'est déjà exprimée en commission à ce sujet, dit avoir un très grand respect pour le label, très apprécié des touristes, bien qu'il ne soit pas assez visible sur l'agglomération. Loïc Quéméner est seul et doit assurer de nombreuses missions – enclos, patrimoine maritime... Pour 61 communes, il n'y a qu'un seul animateur - même s'il fait très bien son travail - alors qu'une ville d'Art et d'Histoire est dotée d'un animateur : c'est très bien de conventionner avec la Maison Penanault, mais il y a un problème. La DRAC, la Région et l'État ont retiré leurs financements en 2011 et ont maintenant des financements précis, pour la DRAC sur les services pédagogiques, pour la Région plutôt pour l'inventaire du patrimoine maritime... Annie Piriou pense que chaque EPCI du Pays devrait fléchir ses demandes : il y a un bilan financier mais pas vraiment d'état des actions menées en détail. On subventionne de façon imprécise. Et une personne ne peut réaliser tout cela. Elle aimerait savoir comment sera résolu le problème. Personnellement, elle s'abstient sur cette délibération car il y a un manque sérieux dans les villes et les villages de patrimoine.

Jean-Luc Fichet précise qu'il y a un poste sur le patrimoine maritime.

Oui, financé par la Région, confirme Annie Piriou.

Jean-Luc Fichet partage l'idée qu'il faudrait plus de gens, compte tenu de l'importance du patrimoine sur ce territoire, et pense qu'il y a aussi un problème de communication sur tout ce qui se fait en matière de patrimoine sur le territoire, ce dont il prend sa part de responsabilité ; c'est à améliorer.

Annie Piriou confirme qu'on ne communique pas sur le fait que le Pays de Morlaix soit le premier pays d'Art et d'Histoire à avoir été labellisé, et souligne à nouveau que les comptes ne sont pas suffisamment détaillés pour l'attribution de la subvention.

Jean-Luc Fichet conteste ce dernier point : le Pays de Morlaix, employeur de Monsieur. Quéméner, qui conduit les opérations sur le CIAP de Landivisiau après l'avoir fait sur le CIAP de Morlaix, a des rapports très détaillés sur les actions menées en matière de Pays d'Art et d'Histoire. Tous ces documents, s'ils ne sont pas dans les annexes de cette délibération, peuvent être transmis à Annie Piriou.

Ce serait très bien, apprécie Annie Piriou.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (5 abstentions).

Délibération D16-218

Objet : Attribution d'une subvention à l'association A Fer et A Flots

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Plouégat-Guerrand : Christian Le Manach à Guy Pennec

Étaient absents excusés : **Pleyber-Christ** :Martine Dilasser **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner : Solange Creignou

Dédiée à la découverte du territoire, l'association AFEAF (A Fer et A Flots) propose deux circuits permettant d'explorer la Baie de Morlaix (Morlaix, Roscoff, île de Batz, Saint-Pol-de-Léon) et le pays de Landerneau et Brest.

S'adressant à des publics variés, l'association AFEAF propose des modes de découverte du territoire associant excursions en train et en bateau et visites guidées. L'association contribue ainsi à la valorisation des richesses du patrimoine naturel et culturel du territoire.

Avec 8 168 passagers la saison dernière, record de fréquentation sur le circuit A Fer et à Flots, soit 737 passagers de plus qu'en 2014, 2015 s'avère une très bonne saison. La composition de la clientèle est marquée par une augmentation des individuels adultes et une répartition équivalente entre individuels adultes et groupes (37 %).

Pour la saison 2016, le programme prévoit pour les individuels : 58 excursions du 27 mars au 2 octobre. À noter que la durée du trajet en train est allongée de 19 minutes compte tenu des limitations de vitesse sur la voie. En outre, des difficultés ont été rencontrées en période scolaire concernant le dimensionnement des trains compte tenu des tensions sur le parc du matériel de la SNCF. Des échanges sont en cours pour y remédier. Les tarifs ont été réévalués et la billetterie en ligne est opérationnelle.

Concernant la communication, l'association participe à des salons et à la semaine de démarchage (agences de voyage, autocaristes,...).

Le budget prévisionnel 2016, joint en annexe, s'élève à 189 015 € dont 116 115 € d'achat en sous traitance de circuits. Les recettes proviennent de la vente des circuits à hauteur de 174 000 € et de subventions publiques pour 11 000 €.

Afin de poursuivre ce travail, l'association AFEAF sollicite auprès de Morlaix Communauté une subvention de 4 000 € ;

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 95, nature 6574,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'association A Fer et A Flots, au titre de l'année 2016,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Yves Moisan signale que plusieurs collectivités ont baissé leur subvention à cette association, mais il estime important de maintenir à l'identique celle de Morlaix Communauté, l'association menant un travail exemplaire sur le territoire sur l'ensemble de la saison, pas uniquement l'été.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-219

Objet : Demande de dénomination de groupement de communes touristiques

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 46

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge

Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Pennec

Étaient absents excusés : **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Le tourisme constitue un secteur phare du développement de l'économie morlaisienne. L'agglomération de Morlaix accueille chaque année un nombre important de visiteurs d'agrément et d'affaires qui, aux côtés des résidents, bénéficient d'une offre large de services touristiques proposés par les établissements d'hébergement et de restauration, les sites et les équipements notamment culturels, les manifestations et les événements.

Morlaix Communauté exerce la compétence Tourisme au travers du développement économique depuis sa création, déléguant à l'office de tourisme communautaire créé en 2007 la gestion et la mise en œuvre de cette politique dans le cadre d'une convention d'objectifs. Une taxe de séjour a été instituée sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

Consciente de ses atouts mais également de la nécessité de renforcer son attractivité sur le plan national et international, Morlaix Communauté a mené une politique volontariste dans le domaine du tourisme. Par exemple, Morlaix Communauté a restauré un manoir urbain de la fin du XVI^{ème} siècle, classé monument historique, la maison Penanault, situé en centre-ville de Morlaix pour y installer l'Office de Tourisme de Morlaix et un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). De nouveaux partenariats comme la destination touristique régionale " Côte de Granit Rose – Baie de Morlaix " vont permettre de renforcer notre attractivité.

Dans cette dynamique de renforcer sa visibilité, Morlaix Communauté sollicite aujourd'hui la dénomination en commune touristique des 27 communes du territoire communautaire. Cette appellation officielle favorise une meilleure identification de la destination par les clientèles touristiques.

Cette dénomination est accordée par arrêté préfectoral. Le Code du tourisme prévoit en effet expressément que tout EPCI (établissement public de coopération intercommunale) doté d'un office de tourisme classé, et auquel a été transférée la compétence d'instituer la taxe de séjour, peut demander le bénéfice de la dénomination de commune touristique pour une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes membres, dans le but de réaliser des actions en faveur du tourisme en leur lieu et place.

Les trois conditions exigées pour obtenir cette dénomination sont remplies :

- l'office de tourisme communautaire est classé en catégorie une étoile par arrêté préfectoral du 6 janvier 2015. Cette distinction atteste de la qualité des services fournis aux touristes et aux professionnels. Elle correspond au processus d'amélioration continue des conditions d'accueil et d'information des publics qui est mené par l'office de tourisme sur l'ensemble du territoire ;
- de nombreuses animations sont proposées et organisées sur le territoire dans le domaine culturel, artistique, ou sportif. L'ensemble des festivals et manifestations, des visites guidées, et des expositions compose ainsi une offre touristique originale et différenciée et contribue à l'attractivité du territoire communautaire auprès des visiteurs et des résidents ;
- la capacité d'hébergement de la population non permanente est juridiquement suffisante.

La volonté de Morlaix Communauté de voir son territoire désigné officiellement « commune touristique » apparaît ainsi tout à fait fondée. Cette reconnaissance des atouts du territoire, des actions publiques menées, ainsi que celles de l'ensemble des acteurs de la filière, permettra de conforter et renforcer la dynamique communautaire en faveur du tourisme.

En obtenant la dénomination de commune touristique validé par un arrêté préfectoral pour cinq ans, certaines communes pourront ensuite prétendre au classement en "station classée de tourisme".

*Vu l'avis de la commission Développement économique du 16 septembre 2015,
Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code du tourisme, notamment les articles L.133-11 et suivants, et R.133-32 et suivants;
Vu la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme,
Vu le décret n°2008-884, et notamment son article 3, relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,
Vu l'arrêté du 2 septembre 2008 relatifs aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,
Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2015, classant l'office de tourisme intercommunal sous forme d'EPIC "Maison du Tourisme Baie de Morlaix - Monts d'Arrée",
Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 19 septembre 2016,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'État, la dénomination de groupement de communes touristiques pour le territoire constitué des 27 communes membres de Morlaix Communauté ci-après désignées: Carantec, Henvic, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Locquéholé, Morlaix, Pleyber-Christ, Plourin-lès-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, Sainte-Sève, Taulé, Plounéour-Ménez, Plougonven, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Plouégat-Guerrand, Saint-Jean-du-Doigt, Garlan, Lannéanou, Plouégat-Moysan, Plouezoc'h, Plouigneau, Le Ponthou, Plougasnou, Botsorhel et Guerlesquin.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Nathalie Bernard souligne l'intérêt de passer en « commune touristique » pour une commune, ou un ensemble de communes : outre les politiques publiques, il y a par exemple des avantages pour les maisons de la presse qui bénéficient d'un pourcentage plus important sur la vente des journaux. Il y a beaucoup d'autres petits avantages.

Yves Moisan ne voudrait pas décourager l'ensemble de ses collègues, mais souligne que l'obtention du classement a représenté plus de dix ans de travail pour la commune de Carantec.

Jean-Guy Guéguen pense qu'il y a une confusion entre le premier classement par arrêté préfectoral, qu'il suffit de demander en justifiant d'équipements, et le classement « station classée de tourisme », qui représente une autre aventure : Carantec y a passé douze ans, ce qui représente, outre le traitement sur le dossier, énormément d'investissements physiques et de services. La fréquentation routière pendant le mois d'août, sur un des deux axes routiers qui arrivent à la commune, c'est plus de 10 000 véhicules par jour avec des pointes de véhicules qui entrent et sortent entre 13 h 30 et 15 heures : il n'y a pas que le tourisme d'hébergement, mais aussi le tourisme de proximité. Les équipements et services sont véritablement mis à disposition de tout le pays. C'est aussi vrai pour Roscoff, Plouescat, Perros-Guirec, les communes classées les plus proches. Mais ce qui est demandé là, c'est le traitement de base, l'arrêté préfectoral, qui n'a rien à voir avec le traitement national.

Mais déjà, les commerçants peuvent bénéficier de cette première marche, souligne Nathalie Bernard.

Il faut être en règle partout pour l'assainissement, sans recoin à la traîne, avertit Jean-Guy Guéguen.

Jean-Michel Parcheminal voit le premier pas d'une commune nouvelle : voir toutes les communes inscrites, c'est peut-être la première marche, ce à quoi il aspire depuis très longtemps.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-220

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Salon Multiples 2016 par l'association Les Moyens du Bord

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 46

Étaient présents : Carantec : Clotilde Berthemet Garlan : Joseph Irrien Guerlesquin : Gildas Juff Henvic : Christophe Micheau Lanmeur : Jean-Luc Fichet Lannéanou : Michèle Beuzit Le

Cloître Saint-Thégonnec : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder, Françoise Barbier **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic, Françoise Fer **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Georges Aurégan à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach à Guy Penneec

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Chaque année depuis 11 ans, l'association Les Moyens du Bord présidée par Christelle Chollet, organise Multiples, un salon de la petite édition d'artiste.

Ce salon est un événement rayonnant pour le territoire de l'agglomération. Il participe à l'attractivité du territoire communautaire en attirant pendant un week-end jusqu'à une centaine d'artistes venus de toute la France, et parfois de pays francophones, et plus de 3 000 visiteurs. Il participe donc au même titre que d'autres festivals et équipements culturels, au rayonnement de Morlaix Communauté.

Cette année, dans le cadre de mesures liées à l'état d'urgence, l'association a été contrainte de revoir l'implantation du salon. Les locaux de l'Hôtel de Ville de Morlaix et de l'école morlaisienne du Poan Ben ne pourront pas accueillir la manifestation pour des raisons de sécurité.

En accord avec la sous-préfecture, l'association propose une nouvelle implantation avec une unité de lieu, à proximité du port de Morlaix avec les locations de l'Auberge de jeunesse et d'un barnum chauffé installé dans la cour d'Honneur de la Manufacture.

Cette nouvelle organisation engendre un surcoût pour l'association de 10 690 €.

Considérant que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription dans le cadre de la prochaine décision budgétaire modificative, par virement à l'article 6743.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € aux Moyens du Bord.

Jean-Luc Fichet précise que la subvention est prise sur le budget de la communication, non de la culture, et ce de façon très exceptionnelle.

Ismaël Dupont confirme que l'association Les Moyens du Bord se retrouve prise de court par la décision liée à l'état d'urgence et à des choix politiques faits par la ville de Morlaix. Les artistes ont déjà prévu de venir à ce festival, qui a une réputation à tenir pour fidéliser les artistes qui viennent de toute la France. C'est un festival de qualité, qui fait venir un public, parfois de loin, et qui mérite d'être soutenu. Seule interrogation d'Ismaël Dupont : y a-t-il eu des discussions avec la ville de Morlaix pour être bien sûr que la subvention de la ville de Morlaix permette la tenue de Multiples ?

Jean-Luc Fichet précise que Morlaix Communauté répond à une demande qui lui est faite, la ville de Morlaix prendra ses décisions. La Région est également concernée. Jean-Luc Fichet espère qu'en agissant ensemble, le festival sera maintenu.

Alain Tigreat précise à Ismaël Dupont qu'un conseil municipal se tiendra à Morlaix le 17 octobre, et une commission Finances prochainement, avec une délibération portant sur la proposition d'une subvention complémentaire aux Moyens du Bord pour le salon Multiples.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Véronique Pereira ne participe pas au vote).

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20 h 30.